

## Les conséquences du rejet du TCE

– septembre 2005 –

### La voie française dans le monde qui vient

(en guise de contribution –exogène– au prochain congrès du Mans)

(11 septembre 2005)



[www.ineditspourlenon.com](http://www.ineditspourlenon.com)

*(ce texte fait partie de la page « [Et maintenant ?](#) » qui fait suite au « [Témoignage d'un revenu du Oui, suivi d'un inventaire de 19 arguments inédits](#) » et à la page « [Suites...](#) »)*

# « La voie française dans le monde qui vient »

(en guise de contribution –exogène– au prochain congrès du Mans)

(11 septembre)

## Introduction

### I – Retour de quelques vieux démons (p.4)

- 1- Le danger immédiat du « tout plutôt que français »
- 2- L'enjeu de la question constitutionnelle
- 3- La persistante actualité de l'esprit de collaboration

### II – La tentation du populo-parlementarisme (p.8)

- 1- Le gouvernement « du peuple, par le peuple et pour le peuple »
- 2- Le problème spécifique du « gouvernement du peuple par le peuple »
- 3- Le sens et les limites nécessaires du référendum
- 4- L'opposition désastreuse du peuple-citoyen et de l'Etat-nation
- 5- Mondialisation uniformisante et plurimondialisme égalitaire
- 6- Contre la double réduction de la démocratie directe au référendum et de la représentation au Parlement
- 7- L'inhérence à la démocratie de l'idéal de la démocratie directe et ses conditions

### III – La démocratie dans la V<sup>ème</sup> République (p.16)

- 1- L'esprit de la V<sup>ème</sup> République
  - a- le pouvoir du peuple dans ses trois fonctions : présidentielle, gouvernementale et parlementaire
  - b- l'importance du scrutin majoritaire dans la délégation par le peuple de son pouvoir au Parlement
  - c- fondement du droit de dissolution de l'Assemblée Nationale par le pouvoir présidentiel
- 2- Confidences de Pierre Mauroy au Nouvel Observateur
- 3- L'incurable prurit, jusque dans le populo-parlementarisme, d'un retour à la IV<sup>ème</sup> République
- 4- Esquisse d'analyse de la notion de représentativité
- 5- Les implications de la représentativité dans le ternaire de la V<sup>ème</sup> République
- 6- Le sens et l'enjeu de la possibilité de la cohabitation

### IV – La dimension historique de la République en France (p.24)

- 1- L'universalisme plurimondialiste contre le relativisme inhérent à la mondialisation
- 2- La spécificité d'être Français
- 3- L'adéquation de la V<sup>ème</sup> République à la réalité historique de la France (monarchie comprise)

### V – Implications économiques de l'idéal républicain (p.28)

- 1- Contre la République : le despotisme libéral
- 2- L'alternative économique fondatrice et le paradoxe de la dynamique du partage
- 3- Le sens économique du ternaire de la devise républicaine et ses conséquences
  - a- le droit au travail et l'indemnisation du chômage
  - b- niâseries de la « récompense au mérite » et de la « culture du résultat »
  - c- la solidarité dans le travail
- 4- Travail et propriété : le fondement du droit de propriété collective
- 5- La privatisation euraméricaine contre la nationalisation républicaine
- 6- La révolution de l'économie du partage

## Conclusion : « Notre jeunesse »

C'est la terrible fécondité des temps de crise que de contraindre à en revenir aux fondements.

Dans les temps ordinaires, la stabilité même de notre socle nous le rend insensible. Nous en oublions le sol que nos pieds nous cachent, parce qu'ils y sont posés. Il faut la tempête pour nous rappeler que rien ne nous est acquis, que le navire est une construction et qu'il demande à être gouverné.

Nul doute que cette épreuve ne nous soit l'occasion de mesurer l'équilibre et la solidité du navire, comme d'observer ce qui pourrait en être amélioré. Mais la finalité immédiate n'en est que de mieux le connaître, de mieux en évaluer les ressources et les faiblesses afin de pouvoir plus efficacement faire corps avec lui, en réparer, voire en prévenir d'éventuelles avaries : que dirait-on, en revanche, d'un équipage qui voudrait, en pleine tempête, reconstruire le navire ?

Pardon de cet appel au bon sens, mais il s'impose devant la tentation d'un certain nombre d'acteurs politiques français de réagir à l'état de crise où est entrée l'Europe, depuis le Non au TCE de deux de ses peuples fondateurs, en ne proposant rien de moins, pour notre pays (ni surtout rien de plus, à l'heure qu'il est), que...de changer de Constitution ! Telle serait donc l'actuelle priorité.

Il est remarquable de constater qu'originnaire d'une fraction de la gauche d'opposition au TCE (opposition dont les raisons demeurent d'ailleurs à clarifier, puisque ses tenants ont préféré, durant le débat référendaire, la « discipline du parti » à l'intérêt national), ce prurit constitutionnel n'a pas tardé à se propager avec une croissante virulence parmi les partisans les plus acharnés du Oui, particulièrement à gauche où il est déjà devenu (pour Jack Lang) un thème de pré-campagne présidentielle, mais aussi dans le courant le plus franchement libéral de la droite qui se réclame de l'UDF.

Il n'y a rien d'étonnant à cela. Indépendamment des motifs d'origine de ses initiateurs (bien avant la question du TCE), ce projet de changement de Constitution arrive à point nommé (d'où sa soudaine amplification) pour permettre à la majorité de la « classe politique », résolue à ignorer notre Non, de nous paraître néanmoins en avoir pris la mesure en y proposant une réponse d'une égale gravité, mais qui fasse totalement abstraction du sens de la nôtre, le 29 mai, et des conséquences que nous sommes en droit d'en attendre, à l'échelle nationale.

Or cette abstraction même ne doit pas nous leurrer. En réalité, elle n'est destinée qu'à servir d'écran à l'accélération programmée de la destruction de ce qu'il est convenu de nommer, dubitativement, le « modèle français », c'est-à-dire, en fait, républicain.

C'est ce que je compte montrer, dans le texte qui suit.

Je m'attacherai d'abord à dégager les ressorts cachés (du reste, à peine) sur lesquels je pense que s'appuie aujourd'hui cette entreprise ( I ). Puis j'examinerai, de front, à quel type de légitimité elle peut prétendre, institutionnellement ( II ), avant de proposer, pour en approfondir la critique, mon analyse, positive, de l'organisation actuelle des pouvoirs ( III ). A partir de quoi je m'efforcerai de mettre en lumière l'adéquation spécifique de cette organisation au projet social français, d'abord tel qu'il s'inscrit dans l'Histoire en cours, c'est-à-dire aussi à venir ( IV ) et, enfin, quant à ses implications économiques, en tant que projet, non seulement particulier à la France, mais ouvert à l'universel, c'est-à-dire à une certaine idée de l'homme : de l'humanité de l'homme ( V ).

Ce sera ma façon de répondre à l'exigence de clarification des fondements que demande à chacun d'entre nous, chacun dans la mesure de ses capacités, la situation de crise où nous sommes.

Et cet effort est aussi, vraiment, un appel.

## I- Retour de quelques vieux démons

Car dans la tempête que déchaîne l'antagonisme des forces en présence, le heurt où s'entrechoquent, d'un côté, la montée en puissance de la barbarie à visage "libéral" et, de l'autre, l'incessante impulsion d'une volonté de plus d'humanité en l'homme, le danger n'est pas tant à redouter de la force adverse brute que du défaitisme, voire de la haine de soi, qui peut saisir d'abord ceux de son propre camp et les atteindre de cet esprit de résignation, flatteusement rebaptisé, selon les contextes, "réalisme" ou "culture de gouvernement", comme si gouverner n'était que s'adapter au réel, et non l'adapter à sa volonté, comme si l'on pouvait, surtout, qualifier de "réaliste" l'incroyable prétention à circonscrire ses propres limites et celles de son possible.

Et ce danger est le plus redoutable, parce qu'il avance masqué : « Je suis des vôtres, ne vous y trompez pas. Mais rendons les armes : je vous dis que c'est ainsi que nous l'emporterons »...Et l'aplomb est confondant de tous ces praticiens du double langage et de la bilocation, un pied de chacun des deux côtés de chaque mur : de fait, quelle intelligence plus paisiblement sûre d'elle-même que l'intelligence...de l'ennemi ? Ont-ils seulement des ennemis ? N'est-ce pas encore un peu primaire, « des ennemis » ?

### **1- Le danger immédiat du « tout plutôt que français »**

A vrai dire, même ceux qui contestent ouvertement le « modèle français » se dispensent bien de préciser ce qu'ils entendent au juste par là, en se contentant de nous marteler que, puisque « ça ne marche pas », il faut aller « regarder ce qui marche ailleurs ».

Ma voiture est en panne. Comme je ne connais rien à la mécanique, au lieu d'ouvrir le capot...je cours en acheter une autre ! C'était un mauvais modèle. Que dis-je ? Ce n'était vraiment pas un modèle !

Appréciez le glissement sémantique. Le garagiste s'enquiert de mon modèle de voiture. Vous m'imaginez lui répondre : un modèle, cette voiture ? Vous plaisantez, Monsieur ! Je viens de vous dire qu'elle est en panne...De même, lorsqu'un scientifique parle d'un modèle économique ou social, voire d'un modèle mathématique, il serait bien étonné de l'inculture de l'étudiant qui croirait qu'on lui vante là le summum de l'économique, du social ou du mathématique.

Mais ce n'est pas un étudiant, ce n'est pas même un simple compulsif Sarkozy, c'est la quasi-totalité de l'élite intellectuelle de la nation qu'on voit se lever comme un seul homme claironnant : « Assez de cette arrogance d'oser parler d'un "modèle français" » ! Et comme on les présume tout de même assez instruites, ces élites, pour maîtriser au moins à peu près leur langue maternelle, on en vient tout naturellement à se demander si ce qui les offusque tellement dans l'idée d'un modèle français, c'est vraiment qu'on parle de modèle ou non pas plutôt qu'on puisse le dire français.

Et c'est alors qu'on s'aperçoit que leur contestation du dit "modèle" ne les conduit pas du tout à en chercher un nouveau, non moins original, c'est-à-dire, par nécessité pratique, par simple réalisme, non moins spécifiquement français, spécifiquement adapté à l'évolution et à l'orientation historique de la France : oubliez-moi tout cela ! Nous nous devons désormais à notre seule nouvelle ardente obligation, celle que fustigeait déjà Baudelaire, celle qui n'a jamais cessé de parer du nom de sa médiocre vertu mondaine les pires de nos démissions : « soyons modestes ! » Reconnaissons enfin notre faiblesse, notre petitesse, fondamentalement, notre inexistence. Expions surtout notre prétention à être nous-mêmes : soyons, par exemple...Danois !

Le Danemark, le modèle danois, voilà le dernier entichement des Lang et des Guigou ! Evidemment, comparés à nous, les Danois jouissent d'un énorme avantage, c'est qu'il y en a moins (et plus de dix fois moins !). Mais quand on a si bien su organiser la réforme (dont j'approuve le principe) de la réduction du temps de travail, on n'a vraiment rien à craindre de l'application de la flex-sécurité en France ! Vous n'avez qu'à nous regarder davantage à la télévision, vous vous reproduirez moins et, à la longue, vous verrez bien

qu'on va vous le reproduire, nous, notre modèle danois ! En vraie petitesse (foin des fausses grandeurs !).

Sarkozy, lui en tout cas (parce qu'en fait, je suis un sous-marin sarkozyste), il a l'intelligence politique d'un minimum d'éclectisme : « *je veux le meilleur pour la France* ».

A partir de là, pour autant qu'on le croie, il peut tout se permettre.

Et pourquoi ne pas le croire, puisque, rien qu'en le disant, il mise bien déjà réellement sur une aspiration nationale à laquelle il estime de son intérêt de répondre ? Peu nous importe qu'il soit ambitieux, et même au contraire, si son ambition passe par la nôtre. Du coup, quand il nous accuse d'arrogance, on comprend que ce n'est pas parce qu'il ne nous aime pas, parce qu'il ne s'aime pas, c'est une saine correction fraternelle, en vue de notre plus grand bien.

Domage qu'on sache désormais ce qu'il entend par notre plus grand bien et sur quelle Europe il comptait pour "bouger" en quel sens quelle France : j'espère qu'on ne l'oubliera pas.

Mais la gauche a de quoi se méfier : maintenant que les Français ont le sentiment (peut-être à tort) d'avoir fermé la porte à la constitutionnalisation européenne de l'idéologie libérale, s'ils n'ont plus de choix, pour eux-mêmes, qu'entre un social-libéralisme concessif et plus ou moins honteux et un libéralisme plus ou moins social, mais triomphant et surtout ultravolontariste, ils n'auront nullement l'impression de se contredire en acceptant, le temps qu'il faudra, une bonne dose de libéralisme avoué qu'ils se croient (peut-être toujours à tort) assez déterminés pour contenir dans des limites qui le rendent compatible avec leur spécificité sociale.

Autrement dit, tout le travail actuel de la gauche de tenter d'accréditer une compatibilité idéologique de principe entre socialisme et libéralisme ne sert que Sarkozy.

## 2- L'enjeu de la question constitutionnelle

Malheureusement, ce qui le sert encore davantage, c'est l'effort du PS d'éluider toute question de fond en se cherchant une majorité interne qui fasse abstraction de ses divisions sur le TCE, dans une surenchère (entre libéraux et anti-libéraux) de concessions à une minorité jusqu'ici toujours ignorée, mais dont l'intérêt, en la circonstance, est qu'elle ne se distingue pratiquement que par sa seule revendication institutionnelle d'un changement de République : une VI<sup>ème</sup>, dont il faudra qu'on nous explique un peu en détail comment ne pas l'assimiler à un simple retour amnésique (à moins qu'il ne soit nostalgique) à la IV<sup>ème</sup>.

En tout cas, je doute que les Français acceptent, sous couvert d'une prétendue revalorisation du Parlement, une réduction proportionnelle du rôle du chef de l'Etat (je dis bien son rôle, je ne parle pas de son statut) en tant que seul à tenir directement son mandat de l'ensemble du peuple – ce qui reviendrait, qu'on le veuille ou non, à spolier le peuple d'une part décisive de sa capacité d'expression et d'orientation de sa politique sur le long terme et ce, au-delà de l'appartenance de celui qu'il s'est choisi, pour en être garant, à aucun parti ni à aucune coalition de partis.

Or ce jeu d'alliances politiciennes, caractéristique de la IV<sup>ème</sup> République, pour n'aboutir à déterminer de majorité gouvernementale que sur des questions, sinon aussi marginales que celle du destin des bouilleurs de cru, sur laquelle fut renversé Mendès-France, à tout le moins extérieures aux enjeux prioritaires de la nation, c'est très précisément le genre de carnaval dont le PS, à défaut d'avoir pu en restaurer encore les flonflons à l'échelle de la France, n'a rien de plus pressé que de nous offrir d'ores et déjà le divertissant spectacle en son sein.

Mais enfin, puisque, d'une part, le tout-Solférino ne bruit plus que de ce changement de République dont l'urgence absolue contiendrait la clé de nos nombreux problèmes, à vrai dire surtout celui de savoir qui sera le candidat du PS aux prochaines présidentielles – ce qui, en effet, n'est pas rien – et que, d'autre part, je suis bien loin de considérer moi-même la question de la Constitution comme indifférente, mais tout au contraire d'un enjeu nodal pour le peuple et pour la nation (ou si l'on préfère, pour les générations à venir), je m'en voudrais de ne pas saisir l'opportunité que nous offrent les divers opportunistes politiques où elle se galvaude actuellement pour l'aborder de front et entrer à mon tour dans le débat.

Et d'autant plus volontiers qu'à mes yeux, la Constitution de la V<sup>ème</sup> République participe intégralement, décisivement, fondamentalement, de l'exception française dont tant de prestigieux Français ne rêvent aujourd'hui que de se débarrasser, en une parfaite "complicité objective" entre ceux qui n'ont cessé de la trahir, dans la lettre comme dans l'esprit, et les "purs" qui s'appuient essentiellement sur la trahison des premiers pour en arguer qu'un système qu'on peut trahir est un mauvais système : non pas qu'il faut chercher comment éviter qu'il ne soit trahi, mais que, puisqu'il l'est, c'est qu'il ne peut pas ne pas l'être.

Car ce paralogisme insensé qui faisait dire naguère à Dominique Voynet (argument toutefois emprunté au réputé constitutionnaliste Olivier Duhamel –à tout seigneur, tout honneur) que puisque l'inscription du droit au travail dans la Constitution française ne nous avait pas empêché de dépasser les 10% de chômeurs, il n'y avait pas à s'indigner, bien au contraire, de ce qu'il ne figure pas dans le TCE (où elle devait sûrement se demander pourquoi, malgré tous les voleurs, on garde, en revanche, le droit de propriété), eh bien ! voilà le genre de raisonnement qui s'applique aussi commodément, et dans les mêmes conditions, à l'aspect économique et social du « modèle » français qu'à son originalité politique et institutionnelle.

Et pour cause : j'espère bien montrer que tout se tient, du moins quant aux principes. Et justement assez pour que tout ne se délite pas dès le premier accroc, ni même en dépit de multiples atteintes.

### 3- La persistante actualité de l'esprit de collaboration

Empressons-nous donc, nous exhortent les purs, de tirer nous aussi profit de la corruption, de la perversion et de l'anti-constitutionnalisme le plus cynique de l'actuelle absence de vergogne au pouvoir, pour élever bien haut notre protestation indignée de ce régime pourri, pour le désigner lui-même le premier coupable, pour le prétendre lui-même, dès son principe, "intrinsèquement pervers" et mieux encore, et du même coup, pour englober dans cette fin de règne du pire de ses corrupteurs celle de plus d'un demi-siècle d'« *escroquerie gaullo-communiste* », ce sont les propres termes que j'ai entendus, dans ce contexte précis, de la bouche d'un certain Jean-Luc Mano, le 16 juillet, sur I-Télé, à l'occasion d'un "best of" de l'émission « N'ayons pas peur des mots », et l'« *escroquerie* » en question, c'était d'avoir voulu nous faire croire à une « *France de résistants* ».

Et vous voyez par là jusqu'où elle remonte, la vieille rancœur, la vieille haine de soi qui se cache derrière leur prétendue haine de la nation : c'est la haine, en vérité, de ces résistants gaullo-communistes (il n'y a que dans l'immédiat après-guerre qu'on devait les appeler ainsi), cette sale engeance à laquelle on en veut tellement –et de quoi donc ? De nous avoir trompés ! Mais comment donc ? En essayant de nous faire croire à une « *France de résistants* » !

Or n'était-ce pas précisément le motif de la Résistance elle-même que de croire et de faire croire à une « *France de résistants* » ? La voilà donc, la grande rancœur, inextinguible : qu'il ait seulement pu y avoir des résistants et pire encore, qu'ils aient osé prétendre que c'était en eux que s'était condensée la France, et non pas dans la peau de chagrin de Vichy, et pire encore, qu'ils l'aient prétendu au lendemain de la guerre, et devant les Etats-Unis d'Amérique, en refusant d'expier de leur propre inexistence, et donc de celle de la France, le crime de la Collaboration.

C'était le 16 juillet, c'était le surlendemain (entre autres !) de ma mise en ligne d'une adresse aux camarades trotskistes, avec une « digression sur l'antinationalisme français » où je risquais l'hypothèse qu'il s'enracinait encore dans la seconde guerre mondiale.

J'avais bien plus raison que je ne le pensais. Ou pour être tout à fait sincère, j'avais eu tort, finalement, de ne pas aller jusqu'au bout de ma pensée, jusqu'au bout de mon soupçon.

Je crois que c'est vraiment une illusion, et une illusion dangereuse, de se figurer que, dans l'Histoire, on puisse jamais tourner une page : il me semble, au contraire, que l'Histoire n'est pas un livre, c'est un rouleau qui ne se déroule que pour s'écrire, mais ne se referme jamais.

Ils sont toujours là, les collabos, toujours parés des plus hautes vertus, toujours aussi visionnaires, toujours aussi exaspérés, ces obsessionnels de la fusion, de ce qu'ils

appellent notre insularité (« *sans même "l'excuse" d'être une île* »), ils n'ont même pas besoin d'argument, il leur suffit de commencer « Nous sommes les seuls en Europe... » et ils s'imaginent que l'affaire est dans le sac ; ils nous peignent une France en foncé sur fond d'Europe en clair dont ils brandissent la carte sous le nez d'un Villiers goguenard pour le convaincre de ce qu'elle est plus petite qu'il ne croit, mais bien sûr que ce n'est pas à lui qu'ils l'exhibent (la caméra ne s'y est pas trompée), c'est au bon peuple imbécile, supposé ne pas savoir que ce jeu de contrastes n'est qu'un procédé d'illusion optique bien connu de tous les élèves de Terminale qui ont eu à travailler sur la "sensation" –et les voilà, les mêmes, qui ont le culot, maintenant, de nous accuser de "populisme" !

Car ils n'ont pas renoncé. Ils n'ont renoncé à rien. Et nous devons savoir qu'ils ne renonceront jamais. Et que pour eux, tous les moyens sont bons d'en finir avec tout ce qui résiste, avec ce qui ne résiste que trop bien, avec l'idée même de toute résistance. Et quoi de mieux, à cette fin, que de s'en prendre à la condition par excellence, au moins en droit, de toute stabilité, à savoir la Constitution, surtout quand il s'agit d'un héritage gaulliste, et non pas d'un gaullisme tardif, sans rapport avec la Résistance, voire opposable au premier (celui qu'il est difficile d'attaquer de front), comme ils voudraient nous en convaincre, mais bien du même gaullisme qui n'a cessé de se battre, depuis la fin de la guerre jusqu'en 1958, contre l'aberration, dès l'origine, de la Constitution de la IV<sup>ème</sup> République, puisque c'est précisément l'irrépressible inclination de la Constituante de 1945 vers ce régime qui convainquit de Gaulle de démissionner de la présidence du gouvernement provisoire de la République, dès le 20 janvier 1946, en déclarant : « *Le régime exclusif des partis a reparu. Je le réprouve. Mais, à moins d'établir par la force une dictature dont je ne veux pas, et qui, sans doute, tournerait mal, je n'ai pas les moyens d'empêcher cette expérience. Il faut donc me retirer* ».

L'évocation d'une tentative désespérée d'issue à la crise dans la dictature, même récusée, par la volonté d'abord, ensuite par l'intelligence, donne la mesure de la gravité, à ses yeux, de l'expérience qui se prépare et qu'il appelle ici le « *régime exclusif des partis* ». Qu'il ait « *reparu* » signifie que c'est à lui déjà que nous devons et la guerre et la défaite. Ce qui est ici dénoncé, c'est un retour à la III<sup>ème</sup> République, à la « Constitution » de 1875 que les Républicains avaient pourtant accusée, elle aussi à l'époque, d'un excès de présidentialisme.

On nous ressert encore aujourd'hui, contre la V<sup>ème</sup>, la fameuse formule « *Nous avons un roi sans l'hérédité !* ». Elle a été inventée par Louis Blanc, contre la III<sup>ème</sup>. Ce rappel historique juste pour préciser, contre une opinion reçue, que l'obsession de de Gaulle, ce n'était certes pas l'antiparlementarisme. Et qu'il n'a jamais vu dans le présidentialisme un antidote miracle au régime exclusif des partis.

En revanche, il était assez bien placé pour savoir qu'il peut y avoir des circonstances où la nation tout entière ait à s'incarner en une seule personne et qu'à tout prendre, il valait peut-être mieux que la Constitution permît que ce fût précisément celle du chef de l'Etat, et directement élu par l'ensemble du peuple. On ne comprend rien à l'esprit, sinon à la lettre, de la Constitution de la V<sup>ème</sup> République, si on n'y entend pas d'abord l'auteur de l'appel du 18 juin.

## II- La tentation du populo-parlementarisme

Ce qui est sûr, c'est qu'on noie déjà le poisson quand on prétend nous enfermer dans un débat entre présidentialisme et parlementarisme ; la vraie question est de savoir quelle organisation des pouvoirs sera la plus apte à prévenir ces deux risques, en apparence opposés, qui tiennent l'un et l'autre au paradoxe de la représentation politique du peuple :

– le premier, que la démocratie se réduise à la démagogie et la représentation du peuple à la seule reproduction cinématographique de mouvements d'opinion détectables par simples séries photographiques de sondages (confirmées, de temps à autre, par quelque référendum d'initiative populaire, la fausse bonne idée par excellence, j'y reviendrai)

– et le second, que la démocratie se réduise à une technocratie où le pouvoir du peuple lui soit confisqué par ses représentants, c'est-à-dire par des professionnels de la politique dont l'élection soit subordonnée à leur propre cooptation dans le cadre d'un parti qu'ils représentent, par conséquent, avant même de représenter le peuple, puisqu'ils ne sont élus que sur son investiture : c'est ce que de Gaulle appelait le « *régime exclusif des partis* » et qui est évidemment, avec la démagogie, l'une des deux tendances inertielles de la démocratie.

Or ce serait une erreur de croire que démagogie et technocratie ne peuvent que s'opposer : plus la politique se professionnalise (et je ne dis pas du tout que ce soit un mal), plus elle tend à s'abstraire de la détermination des fins pour se spécialiser dans la gestion des moyens (c'est ce que j'entends par technocratie). Le moyen devient la fin, à commencer par celui de prendre le pouvoir, qui est le moyen des moyens, et de le garder le plus longtemps possible. On adaptera donc la définition de sa fin à ce que l'on pourra présumer de l'état donné de l'opinion : exactement ce qu'a tenté le PS lors de la dernière campagne référendaire, non sans l'agrémenter de l'obligation – rétrospective ! – d'une "discipline de parti" parfaitement conforme à la priorité qu'il estime de droit, pour chacun de ses élus, de la représentation du parti sur celle de ses électeurs, y compris dans une question d'intérêt national.

Mais ce serait une autre illusion de conclure de l'échec du PS que, par conséquent, le référendum est la solution du problème, et particulièrement un référendum d'initiative populaire à valeur décisionnelle.

### **1- Le gouvernement « du peuple, par le peuple et pour le peuple »**

Je voudrais, là-dessus, tenter une première clarification, de principe, et qui suppose de remonter jusqu'à la définition même de la démocratie, ou plutôt de la République, telle qu'elle est rappelée dès l'art. 2 de la Constitution de 1958: « *gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple* ».

Il y a une lecture inattentive de cette formule qui la réduit à une espèce d'ineptie ronflante, une déclaration d'intention d'un idéalisme si déconnecté du moindre bon sens que l'évidence de son impraticabilité la condamne, en définitive, au cynisme le plus désinvolte. Le peuple serait donc censé se gouverner lui-même pour son plus grand bien.

C'est simple: dans l'expression « *gouvernement du peuple* », on comprend que le peuple est celui qui est gouverné grâce à la précision qui suit, « *par le peuple* », où l'on apprend qu'il est, cette fois, le complément d'agent de cette action, donc son véritable sujet : sujet d'une action dont il est l'objet en même temps que la fin. On pourrait ainsi traduire : gouvernement du peuple par lui-même et pour lui-même.

Or ce n'est justement pas ce qui est dit -et heureusement !

Car on aurait du mal à concevoir que l'extrême difficulté dont l'expérience nous instruit, à l'échelle de chaque individu, déjà de se gouverner soi-même, et en outre vraiment dans son propre intérêt bien compris, se trouve miraculeusement présumée résoluble à des dizaines de millions d'individus, et assez facilement pour que la solution d'un tel problème se présente, non pas seulement comme une finalité ultime de la République, mais comme son "principe".



C'est pourtant bien ce qu'ont l'air de croire les partisans de l'inflation référendaire d'initiative populaire. Seules des considérations bassement techniques (dont beaucoup, sans doute, aujourd'hui périmées) nous obligerait à quelques résidus de délégation de son pouvoir par le peuple; mais l'idéal serait, à n'en pas douter, qu'il n'y ait pas d'autre gouvernant du peuple que le peuple, et dans son entier.

Le véritable énoncé du principe de la République n'a cependant rien à voir avec un article de foi sur la capacité d'aucun peuple à se gouverner lui-même profitablement, ni même avec un article de droit sur sa liberté de se passer de gouvernant, quoi qu'il s'ensuive. Si le mot de « *peuple* » revient trois fois, sans jamais laisser place à un pronom réfléchi, ce n'est pas juste pour faire joli, c'est bien précisément pour éviter cette réflexivité (d'ailleurs logiquement problématique) d'un auto-gouvernement et pour indiquer, au contraire, que ce n'est pas tout à fait sous le même rapport qu'il faut entendre le « *peuple* » dans ses trois occurrences.

La dernière est la plus éclairante : le peuple « *pour* » lequel est gouverné le peuple n'est pas exactement celui « *par* » lequel il l'est. Quand les citoyens, dans un vote, se déterminent (ce qui est à la fois plus et moins que de se « gouverner »), ils ne le font pas seulement, nombriliquement, pour eux-mêmes ou pour le peuple que constitue l'ensemble des votants, ils le font au moins autant pour leurs enfants, pour le peuple à venir, innombrable, de leurs enfants, et des enfants de leurs enfants. Et ils le font aussi, parfois, pour la mémoire de leurs morts, pour que leurs morts vivent ou ne soient pas morts en vain.

Eh bien ! pas davantage le peuple gouverné n'est-il exactement celui « *par* » lequel ni «*pour*» lequel s'exerce un gouvernement. Il se distingue du troisième, non pas tant par l'extension (car gouverner est aussi conduire, d'un passé à un avenir et qui donne sens, également, au passé) que par le degré d'efficience possible de l'action, sur lui, du gouvernement. Et il se distingue du second par l'extension, en ceci qu'il se limite à la fraction du peuple à laquelle est reconnu, au moment de voter, le droit de vote.

Et cette reconnaissance est liée à des conditions de maturité, donc de responsabilité, en même temps que de conformité au droit, dans une mesure définie par la loi.

C'est dire que, même pour l'ensemble du peuple appartenant au présent où s'exerce un gouvernement, il faut déjà distinguer le peuple gouverné du peuple gouvernant, il y a déjà, en droit, des degrés reconnus de capacité à gouverner. Il ne faut donc pas seulement distinguer les trois peuples, mais aussi le peuple, en général, du gouvernant - et, pour cela, revenir au sens même de l'action de gouverner.

## 2- Le problème spécifique du « gouvernement du peuple par le peuple »

Avec l'idée de gouvernement, on touche à un point névralgique de la sensibilité de tout un chacun, surtout peut-être en France, et davantage encore depuis le trauma de l'expérience du fascisme. Si gouverner, c'est conduire, alors cela ne se peut pas sans une "tête", c'est-à-dire, littéralement, un "chef" (le chef du fameux couvre-chef) -et un chef, c'est l'horreur : c'est un duce, c'est un führer, c'est un caudillo, etc.

On le voit bien dans l'immédiat après-guerre : il faut croire que le seul terme de « gouvernement » était frappé de l'interdit du tabou, puisque, dès la Constituante de 1945, l'un des grands motifs de la résistance de de Gaulle à la démission politique (déjà au nom du "politiquement correct"!) que nous préparait la Constitution de la IV<sup>ème</sup> République (dont certains fantasment toujours aujourd'hui la restauration), c'était que n'y serait même pas fait mention d'aucun « gouvernement ». Relisez le projet du 19 avril 1946 : rédiger une Constitution qui ne contienne pas le mot de « gouvernement », il faut le vouloir. C'est une prouesse à peu près analogue, sur le plan théorique, à celle, technique, de Georges Pérec, d'écrire un livre en se passant de la lettre « e ».

On attribue couramment l'instabilité ministérielle de la IV<sup>ème</sup> à ce que l'élection des députés de l'Assemblée Nationale à la proportionnelle aurait interdit à aucun parti de détenir à lui seul une majorité suffisante pour gouverner. Je ne partage pas cette analyse. Quand il n'y a qu'une assemblée qui décide, même dans le cas d'un seul parti majoritaire, les jeux d'alliance entre partis se transposent entre courants internes à ce parti et ce n'est pas la présumée cohérence idéologique du parti qui risque d'empêcher l'un de ses représentants de sauter pour un oui ou pour un non, sur une mesure concrète

à prendre où chacun puisse y aller de sa surenchère à plus de cohérence (regardez ce qui se passe actuellement au PS)...

Il faut finir par admettre qu'il y a une responsabilité propre de l'électeur qui n'est pas celle de l'élu ni du gouvernant, et non moins décisive pour autant : c'est de s'en remettre, pour un temps défini, à celui auquel il a remis son pouvoir.

Justement parce que l'électeur est celui en qui réside l'ultime *autorité*, il lui revient, à l'inverse d'un père possessif ou d'une mère poule, d'*autoriser* le gouvernement à vraiment gouverner, ce qui n'est certes pas plus facile qu'à des parents de laisser, pour la première fois, leur enfant conduire ou monter à cheval. La responsabilité, ici, c'est l'assomption d'un risque: celui de confier le gouvernail à tel que l'on aura jugé capable de le tenir, du moins pour un temps donné. C'est-à-dire, pour ce temps, de le lui laisser.

On le lui laisse toujours, pour une part, malgré soi, et au terme d'un débat intérieur dont même l'issue peut demeurer, à chacun, rétrospectivement incertaine. Et c'est bien cette incertitude qui justifie aussi que nous *autorisons* celui qui gouverne à prendre des initiatives que nous n'approuverions pas, comme un enfant à réagir ainsi plutôt qu'autrement à telle impulsion imprévue de son cheval.

Si le peuple est donc celui par qui le gouvernant gouverne, cela ne veut pas dire que le peuple soit le gouvernant. Pour aller jusqu'au bout de la distinction, en reprenant l'analogie de la navigation, il n'y a de gouvernement que par le peuple, comme il n'y a de navigation à voile que par le vent. Mais ce serait un piètre navigateur que celui qui ne pourrait avancer que dans la direction où souffle variablement le vent. Là où s'éprouve l'art de la navigation, c'est à maintenir son cap, y compris lorsque le vent tourne : à contre-vent, et néanmoins toujours et seulement « *par* » le vent.

Ainsi peut-on mesurer, au terme de cette seconde lecture du principe de la République, l'appauvrissement que lui imposait la première : elle réduisait la sobre complexité de sa formule à la réflexivité circulaire et close d'un ensemble indéterminé sinon « *par* » soi et « *pour* » soi, au lieu que la seconde permet seule de donner, non seulement à chaque mot, mais aussi à chacune de ses occurrences, une acception distincte, en un jeu de relations dont les termes puissent déjà commencer de se définir mutuellement.

### 3- Le sens et les limites nécessaires du référendum

J'en reviens maintenant à la question précise du référendum que cette analyse devrait éclairer.

J'ai essayé de montrer pourquoi il ne fallait pas y voir le mode ordinaire idéal d'un « *gouvernement du peuple par le peuple* » qui ne signifierait que la liberté du peuple de se dispenser de gouvernant. Tout ce qui va dans ce sens me paraît incliner à une confusion dangereuse entre le peuple présent et à venir comme passé (ce qu'on appelle « nation » au sens où La Fontaine parlait de celle des belettes), c'est-à-dire entre les deux souverainetés, populaire et nationale.

Et en effet, si la Constitution limite le droit de l'initiative présidentielle du référendum à de strictes conditions d'intérêt national, c'est justement pour satisfaire à ce principe que la mobilisation du peuple tout entier sur une question doit se justifier par le propre contenu de cette question, par son enjeu décisif pour l'orientation de la nation tout entière, c'est-à-dire non pas seulement le peuple qui vote, mais l'avenir, au-delà de lui, de ce qu'en deçà, il a reçu du passé.

Encore faudrait-il, à mes yeux, que la réponse même à cette question n'ait pas déjà fait l'objet d'un engagement du chef de l'Etat dans la définition du programme sur lequel il a reçu son mandat, y compris sous la forme de l'expression d'une simple préférence, voie ouverte à l'électoratisme démagogique, ainsi qu'on l'a vu maintes fois sur l'abolition de la peine de mort.

Quant à celle-ci, tout le mérite revient à Mitterrand d'en avoir imposé la révolution institutionnelle au peuple qui n'en voulait pas et ce, par l'usage le plus démocratique, parce qu'anti-démagogique, de la démocratie, c'est-à-dire dans le risque assumé du refus, par le peuple, de son mandat tel que son programme l'avait défini.

Mais le peuple ayant eu à choisir entre plusieurs programmes politiques, il a pesé les avantages et les inconvénients comparés de tous et, après avoir établi l'ordre de ses priorités, il s'est déterminé, non pas seulement sur un choix, mais sur un choix de choix

(un calcul de priorités, d'abord à l'intérieur de chacune des options qui s'offraient à lui, puis entre celles-ci), ce qui est l'acte politique, par excellence.

Et je dis que c'est précisément cet acte politique par excellence qu'il ne faut pas que l'institutionnalisation d'un référendum d'initiative populaire dissolve en un démembrement indéfini des alternatives proposées au peuple d'où résulterait une déresponsabilisation proportionnelle de ses élus et une réduction progressive à l'insignifiance de leur mandat, donc de leur élection.

Un tel type de référendum eût-il déjà été institué en 1981, peut-être Mitterrand aurait-il été plus largement élu, mais son élection n'en aurait eu que d'autant moins de sens, en tout cas proprement démocratique. Et ce n'est pas seulement sa représentativité qui en aurait été affectée, mais aussi bien celle de l'ensemble de l'Assemblée Nationale.

On prend pour une béquille au défaut (préssumé structurel) de représentativité des élus ce qui ne pourra que l'aggraver, un remède pire encore que le mal, non pas seulement un cautère sur une jambe de bois, mais vraiment la soif de l'hydropique.

En revanche, que le peuple ait son mot à dire, et de son initiative, sur l'initiative même d'un référendum dont les conditions et l'enjeu demeurent strictement définis par la Constitution, c'est-à-dire qu'il puisse en partager la responsabilité avec le chef de l'Etat, c'est une disposition qui me paraîtrait de nature à étendre le pouvoir d'expression de la souveraineté du peuple sans réduire, contradictoirement, le sens du mandat où elle s'est déjà exprimée ou, à terme, la valeur du suffrage universel et, en définitive, du référendum lui-même.

Cela étant, une mesure plus simple, et non moins conforme à l'esprit de la V<sup>ème</sup> République (telle que je la comprends, mais peu importe), serait de subordonner à l'obligation de droit d'un référendum tout droit d'initiative du pouvoir en toute matière passible d'une décision référendaire : il est par exemple inadmissible, et pour moi tout à fait contraire à l'esprit des institutions, que l'actuelle absence de vergogne au pouvoir se soit permis, entre autres, de traficoter notre Constitution en y ajoutant, précisément, une impérativité du référendum pour l'adhésion de tout nouvel entrant dans l'Union européenne, sans qu'une telle décision, de pur opportunisme, n'ait elle-même fait l'objet d'un référendum.

Je suis d'accord, là-dessus, avec Badinter, mais contrairement à l'interprétation que suppose la conséquence qu'il en tire, de la nécessité de changer de Constitution, cette pratique procède, à mes yeux, bien plutôt que de son authentique application, d'une entreprise objective de destruction, même de sa lettre, à laquelle il n'est que trop heureux de prêter la main.

#### **4- L'opposition désastreuse du peuple-citoyen et de l'Etat-nation**

Pour autant, ma prudence à l'égard de l'alternative, question fermée toujours simplificatrice, parfois dangereusement, qu'impose le référendum en général et, en particulier, d'initiative populaire, ne doit pas tromper : je n'aurais rien contre un référendum d'initiative populaire dont les conditions permettraient de prévenir les nombreux dangers que j'y vois pour la démocratie ; tout au contraire, le vrai problème, pour moi, c'est justement celui de la représentativité, donc de la cohérence du rapport entre le peuple ou le citoyen et l'Etat, mais cela jusque dans le quotidien de l'action dont les circonstances doivent être supposées (par définition et plus que jamais aujourd'hui) contingentes, sinon imprévisibles.

C'est ce problème qu'il faut se garder d'é luder en succombant, par exemple, à la tentation, comme j'ai pu le lire, d'opposer le peuple ou le citoyen à l'Etat : un citoyen par nature bien intentionné, un Etat par culture plus ou moins vicieux, puisque toujours calculateur, un pouvoir d'Etat, de soi corrompé, qu'il faudrait périodiquement contrebalancer par un pouvoir citoyen, le bon pouvoir, le pouvoir des gentils (sur lesquels on aurait pu compter pour abolir la peine de mort ou, ce n'est pas trop tard, pour donner le droit de vote au moins à tous ceux qui contribuent aux finances publiques de la nation, etc., etc.).

Non ! Je ne crois pas que ce soit en creusant l'écart entre le peuple et l'Etat ou en neutralisant, grâce au peuple, le pouvoir et, finalement, la représentativité de l'Etat qu'on s'approchera au mieux de l'idéal d'une démocratie autre que formelle, narcissique, schizophrène, égocentrique, cynique, temporisatrice, attentiste, neutraliste et inerte. Et je

n'attribue aucun de ces vices ni à la pratique référendaire, remise en vigueur par la V<sup>ème</sup> République, ni à la nature supposée maligne du peuple, ni donc davantage au processus particulier du référendum d'initiative populaire, mais uniquement au sens qu'il prendrait comme correctif d'une insuffisance de la représentativité ou comme facteur de la réduction du rôle d'un Etat cantonné dans la simple gestion des affaires économiques et sociales de la nation.

Mais au vrai, le mot même de nation que je viens d'employer ici est légèrement incongru dans ce contexte. Parler de nation, c'est nécessairement parler d'un rapport entre nations, donc de la nécessité d'une représentation nationale et, à terme, d'un représentant quelque peu représentatif de la nation, qu'on l'appelle Président de la République, Président du Conseil, Premier ministre, chef du gouvernement ou chef de l'Etat, voire, peut-être, monarque, pour les grandes occasions, autant de termes dont beaucoup non moins mal connotés sans doute, à certaines oreilles, que celui de nation, mais qui visent tout de même à signaler une fonction correspondant à une exigence réelle du monde réel de la politique, telle qu'elle se pratique réellement.

Et moins on attache d'importance à la représentativité de la personne censée représenter sa nation face aux autres, moins on s'intéresse à la politique, à la responsabilité politique de sa nation dans le monde, je veux dire le monde réel, et à la valeur politique, et non pas seulement civile, d'une Constitution. C'est-à-dire qu'on s'enferme dans le neutralisme, dans l'égoïsme, etc....et le pire, c'est que ce soit au nom de l'universalité même de ce que l'on se donne pour l'idéal.

On voit bien en effet l'abstraction d'où procède cette vision de la démocratie comme d'un populisme plus ou moins étêté : il s'agit d'établir une Constitution qui vaille universellement, pas spécialement pour nous, Français (surtout pas ! Souvenons-nous bien que nous devons compter sans nous) ni non plus Européens (quoique...), mais vraiment pour qui que ce soit –premier postulat (et comment contester cet idéal d'universalité ?). On fera donc abstraction des différences nationales, qui ne nous intéressent pas (n'est-ce pas un noble dessein ?). On laissera donc entre parenthèses l'idée de nation : et c'est tout de même là, dans ce léger glissement, que se glisse un léger problème.

On s'aperçoit que l'universalité dont il s'agit n'est que celle, particulière, des citoyens, mais indépendamment de la communauté à laquelle c'est pourtant leur appartenance qui leur vaut leur qualité de citoyens : il s'ensuit cette première conséquence, discutable, que la Constitution idéale sera indifférente à l'échelle de la communauté dont elle sera censée fonder l'organisation et surtout cette seconde, qu'elle devra donc pouvoir aussi bien s'appliquer à un gouvernement mondial, c'est-à-dire à un monde sans nation, donc, il va sans dire, sans guerre, sans risque de guerre, en tout cas entre nations, et pour le reste, avec une bonne police mondiale d'une efficacité omnipotente et omniprésente, juste le temps que, grâce à la pratique démultipliée du référendum d'initiative populaire, les citoyens du monde aient accédé à un degré d'éducation civique sans doute suffisant pour la rendre purement et simplement superfétatoire.

## **5- Mondialisation uniformisante et plurimondialisme égalitaire**

Qu'on veuille bien me pardonner, je n'adhère pas à cette utopie.

Non pas parce que ce serait une utopie (bien au contraire, à ma connaissance il n'y a jamais eu que l'idéalisme qui ait été capable de transformer réellement le monde), mais parce que mon utopie à moi, ce n'est pas la mondialisation, sous quelque forme que ce soit, c'est-à-dire l'homogénéisation et l'uniformisation, à terme, entropique du monde, c'est très exactement l'inverse, la pluralité des mondes et leur diversité au plus haut degré de cohérence pour chacun et de compatibilité entre tous, à l'échelle des nations comme des individus ; je ne veux pas d'une plage humaine dont chacun des grains de sable serait permutable avec n'importe quel autre, je veux la complexité toujours plus différenciée du vivant, je veux, moi, la différence, parce que je veux la vie.

Et le prodige, pour moi, de l'idéal même, du seul idéal, en soi, de l'égalité, de l'utopie de l'égalité, c'est-à-dire d'une égalité qui ne soit pas simplement celle de tous devant la loi (c'est bien le moins que se doive le droit), qui ne soit pas même seulement l'égalité des chances, mais qui tende aussi au plus d'égalité possible des conditions dans lesquelles chacun puisse jouir de la même liberté concrète, c'est que ce soit sur ce fondement, sur

le fondement de cet équilibre sans cesse à rétablir, que puisse vraiment se déployer la vitale profusion de différences qui ne soient justement pas d'ordre quantitatif (cumulatif ou accumulatif, du pareil au même, différences arithmétiques supposant une réduction préalable à l'identité, puisqu'on ne soustrait pas davantage que l'on n'additionne des carottes à des poireaux), mais qualitatives, et spécifiantes, et singularisantes, et indéfiniment inventives !

Et aussi, bien sûr, mais alors à partir de là seulement, quantitatives : regardez le scrupuleux respect de l'égalité, non seulement des chances, mais des conditions, qui prétend régler une course.

Elle n'est pas faite pour vérifier que le plus rapide est en effet le plus rapide, elle n'a bien plutôt d'intérêt qu'à proportion de l'incertitude objective de l'ordre d'arrivée des coureurs, c'est-à-dire de leur effective égalité, non pas seulement au départ, mais du départ à l'arrivée –inclusivement.

Et ce n'est pas le seul culte rendu à la vitesse qui donne accès au podium. On ne célèbre pas le plus rapide, pas même le meilleur ; celui qu'on célèbre, n'en déplaie aux pacifistes, c'est le vainqueur. Le vœu pieux « que le meilleur gagne » rappelle à point nommé que ce n'est pas gagné : quitte à pousser un peu le "mauvais esprit", pourvu que toutes les conditions de l'égalité aient justement été respectées, n'est-ce pas encore meilleur...si ce n'est pas le meilleur, mais celui qui se sera le plus "donné", dans ce combat qui est d'abord de soi contre soi ?

Et cela peut-être, parce que « donner », comme on dit, « tout ce qu'on a », c'est un acte, en sa démesure même, qui ne relève que de la liberté, de la libre détermination de soi. Ce qui suppose que chacun jouisse, autant que possible, d'un égal degré de pouvoir et que l'emporte seulement celui qui aura ainsi prouvé qu'il l'avait le plus voulu.

Et je ne dis pas que ce puisse être jamais effectivement le cas : mais ce n'en est pas moins ce à quoi nous tendons et nous sentons qu'il faut tendre. Et tout simplement parce que c'est là ce qui confère le plus de sens et d'intérêt dramatique à l'épreuve : ce qui lui permet d'être la plus "vivante"...

Pensez la liberté, la concurrence et la compétitivité sur le fondement de cet égalitarisme forcené (que la logique autant que le bon sens m'ont résolu à défendre, désormais, farouchement) et vous aurez du mal à trouver trace d'aucune de ces notions dans les 448 articles d'un certain défunt traité abusivement dit « traité constitutionnel » dans l'espoir, d'inspiration jospinienne, de noyer l'adjectif dans le substantif, alors qu'il se présentait à la lettre comme « établissant une Constitution pour l'Europe ».

## **6- Contre la double réduction de la démocratie directe au référendum et de la représentation au Parlement**

Ce triste rappel me rappelle au triste présent. Si je me suis aussi longuement attardé sur le mixte bancal, à mes yeux, du populo-parlementarisme, c'est d'abord parce que je le vois soutenu par certaines personnes pour lesquelles j'éprouve un authentique respect, voire une profonde amitié : ma virulence est à la mesure de mon affection. Ce sont des purs, hélas ! Je ne mets pas leur pureté en doute. Seulement ira-t-elle jusqu'à refuser de couvrir l'orchestration, en train de se jouer derrière leur dos, du retour en force des experts de la techno-démagogie et du clientélisme inhérent au régime des partis ?

Bien que d'origine et de fidélité gaulliste, je ne me sens pas attaché à vie à la V<sup>ème</sup> République, mais je ne suis pas non plus personnellement disposé à la brader pour une régression politique et démocratique du genre de celle dont j'ai tenu à rappeler les effets pervers et que j'ai entendu vanter par Elisabeth Guigou (à Guillaume Durand, sur I-Télé, je crois, ce devait être là encore autour du 14 juillet).

Je n'exclus même pas que les Français y soient enclins : ils ont bien déjà été favorables à la réduction du mandat présidentiel.

Mais je ne pense pas qu'ils l'aient été dans l'esprit de ceux qui, à l'instar des Hollande, Jospin ou Giscard, n'y voyaient que la première étape d'un détricotage méthodique de nos institutions au profit du libre jeu de professionnels de la politique politicienne des partis (qu'on entend hurler au populisme, voire au totalitarisme, dès qu'on les soupçonne de vouloir nous confisquer le pouvoir –mais c'est un numéro qu'ils devraient répéter davantage pour y être un tant soit peu crédibles).

Je pense au contraire (en cela sans doute bien d'accord avec les populo-parlementaristes) que le Oui au quinquennat était un Oui à plus de démocratie directe, à plus de contrôle du pouvoir par le peuple, à une expression du suffrage universel plus fréquente. Simplement, c'est pour moi un contresens dommageable de prétendre donner pour conséquence ou corollaire à cette revendication la substitution, désormais prétendument nécessaire, d'un régime parlementaire à un régime présidentiel.

Il me semble que si les Français ont un problème, ce n'est pas avec le présidentielisme (contre lequel ils voudraient plus de parlementarisme), c'est avec la représentation politique du peuple (contre les défauts de laquelle ils voudraient en effet plus de démocratie directe, mais se défient justement d'un Parlement qui n'use même pas des moyens que lui confèrent les institutions de la V<sup>ème</sup> République pour exercer son contrôle sur le pouvoir présidentiel, comme l'observe Montebourg lui-même dans son livre *La Machine à trahir* où je trouve, malgré tout, étrange de conclure, de ce qu'on n'applique pas les règles, qu'il faut changer de règles). La vraie ligne de partage n'est pas ici entre parlementarisme et présidentielisme, elle est entre démocratie représentative et démocratie directe.

Pour ce qui est du Président de la République, la démocratie directe s'exerce dans l'élection au suffrage universel et c'est dans la durée du mandat présidentiel que réside la part de représentativité qu'on lui concède. La réduction du septennat au quinquennat signifie donc une augmentation de démocratie directe et une diminution de démocratie représentative. Il serait paradoxal d'en déduire que les Français se sont convertis au parlementarisme.

Pour ce qui est du Parlement, les législatives à la proportionnelle sont à la fois les plus représentatives et celles qui laissent un maximum d'initiative aux professionnels de la politique pour déterminer le résultat final, tandis que le scrutin majoritaire est celui qui permet au peuple, c'est-à-dire à l'électeur en tant que non élu, de rester maître du jeu le plus longtemps possible. Il serait étonnant que l'on se figure aller dans le sens de la volonté du peuple en en revenant à la stricte proportionnelle.

Je sais que l'idéal du plus de démocratie directe possible est un défi des plus difficiles à relever, d'autant plus qu'on peut faire confiance à la classe politique pour ne travailler, avec les meilleures intentions du monde, que dans son propre intérêt (bien compris, cela va sans dire !). Mais c'est le défi de la démocratie elle-même : que le gouvernement du peuple soit à la fois le plus directement celui du peuple par le peuple et, encore une fois, qu'il ne se réduise pas pour autant aux fluctuations d'une démocratie d'opinion, détectables par simples sondages, c'est-à-dire à de la pure démagogie.

Or la démagogie est d'autant plus dangereuse pour la France que son système social est plus exigeant et requiert, par conséquent, des médiations plus contraignantes, souvent impopulaires (à commencer par un fort taux d'imposition, naturellement, mais aussi des sacrifices conjoncturels dont les bénéficiaires ne sont perceptibles que sur le long terme, ce pourquoi je pense, personnellement, que le passage du septennat au quinquennat représente, en fin de compte, une régression institutionnelle et, plus largement, politique).

A ce problème, je ne vois qu'une double solution, qui soit une double sacralisation, d'ailleurs pratiquement acquise dans l'opinion publique : celle du suffrage direct (électif aussi bien que référendaire) et celle du mandat spécifique (déterminé par la nature et les conditions du scrutin).

## **7- L'inhérence à la démocratie de l'idéal de la démocratie directe et ses conditions**

Il faut bien que l'immense majorité de nos politiques admettent (y compris, parmi eux, un trop grand nombre de ceux qui ont pris position contre le TCE) que, pour les Français, leur Non du 29 mai, parce qu'il est issu d'un référendum et d'une véritable décision du peuple, mûrie au terme d'un véritable débat démocratique (en tout cas, dont le moins qu'on puisse dire est qu'il a laissé toutes ses chances à la partie adverse), pèse d'un poids sans commune mesure avec tous les oui de députés à qui leurs institutions mêmes permettaient d'abuser de leur mandat pour se prononcer sur une question essentielle, de portée historique, dont leur élection n'avait aucunement dépendu.

Eh oui ! C'est aussi l'un des traits de notre arrogance française que de nous autoriser à nous faire une certaine idée de la démocratie !

J'en profite pour ajouter, en passant, que notre Non ne pèse pas non plus du même poids que le Oui du référendum luxembourgeois et ce, pour une raison qui ne tient ni au nombre ni au caractère plébiscitaire que lui a imprimé leur Premier ministre, un certain Jean-Claude Juncker, mais d'abord à ce que, contrairement à l'injonction du fameux plan D (comme Débat, Dialogue et Démocratie, vous vous souvenez?) préconisé par un certain Jean-Claude Juncker, Président du Conseil européen (quoique simple homonyme, il est vrai qu'il y avait insisté, du précédent), le Parlement du Luxembourg (cultivant cette schizophrénie) s'est bien gardé de retarder la date prévue du scrutin, alors qu'il était clair et confirmé par les sondages que la progression du "Débat" conduisait, selon toute vraisemblance irréversiblement, à un renversement de la majorité...du oui au non, analogue à celui qui s'était produit chez nous.

C'est dire, en même temps, ce que révèle d'exigence authentiquement démocratique la promotion du susdit plan D comme « Dépêchons-nous avant qu'il ne soit trop tard » et « Débrouillons-nous pour que ça passe coûte que coûte, et juste au moment où il y a encore une chance que ça passe ».

L'exercice de la démocratie directe, en effet, c'est-à-dire de ce que toute véritable démocratie peut comporter de démocratie directe, n'a de sens, nous le savons bien, qu'autant qu'elle satisfait aux conditions de la plus libre détermination de la volonté du peuple et d'abord de sa délibération, ce qui suppose une information, une communication et une confrontation publique des différentes options qui se présentent à son choix, dont il revient à l'Etat de garantir l'équilibre.

Ce point (majeur) étant admis, la question se pose, évidemment, de savoir quelle forme d'Etat peut être la mieux appropriée à une telle garantie aussi bien qu'au plus de conformité possible de l'action des élus à la volonté du peuple.

Mais dans cette exigence double, en amont et en aval du suffrage, d'information (des électeurs) et de conformation (des élus), la première des conditions (celle de l'information) sera d'autant plus naturellement satisfaite, et rigoureusement, que la structure du pouvoir permettra de mieux satisfaire la seconde, c'est-à-dire que les citoyens seront davantage assurés du caractère exécutif de leur suffrage, de l'efficacité de son expression, non seulement de son efficacité, mais de l'ampleur de sa portée, autrement dit, de l'intérêt d'aller voter.

A la limite, vus les moyens techniques de contrôle et de diffusion de l'information dont ils disposent aujourd'hui, la contre-information joue surtout contre elle-même (c'est l'une des leçons du 29 mai). A défaut d'informations et de débats publics dignes de ce nom, les citoyens s'en chargent eux-mêmes, à proportion de la responsabilité dont ils se reconnaissent investis.

Certes, cette suppléance ne saurait en aucun cas pallier la carence, dans ce domaine, des acteurs publics de la politique : bien au contraire, toute prise de parole de leur part a valeur d'engagement autant que d'enseignement et contribue ainsi, et constitutivement, à donner son plein sens au vote.

Mais il se fait naturellement que plus les citoyens sont déterminés à s'informer par eux-mêmes et plus s'accroît l'exigence de rigueur et d'exactitude à laquelle sont appelés les acteurs publics (c'est une autre des leçons de la fin de la dernière campagne référendaire où l'on a pu voir, par exemple, Bayrou, dont pourtant n'importe quelle Europe est la raison d'être, s'évaporer comme neige au soleil de la scène politique).

Il y a bien, par conséquent, une stricte réciprocité possible entre l'engagement le plus direct des citoyens dans le choix de leur politique et le degré de responsabilité des élus, c'est-à-dire de représentativité du mandat qui leur est délivré, non pour les asservir au jugement évolutif du peuple sur leur action, mais pour leur permettre de la conduire librement jusqu'au terme de la durée définie par ce mandat. Et la logique de cette réciprocité est tout autre que celle d'une compensation mutuelle des défauts respectifs de la démocratie directe et de la démocratie représentative.

Telle est donc la voie que je voudrais maintenant explorer.

### III- La démocratie dans la V<sup>ème</sup> République

Je récapitule : l'essentiel est dans l'organisation du pouvoir politique. Elle doit être telle qu'elle conjugue les deux exigences d'un maximum de démocratie directe et d'un maximum de responsabilité des élus et cela, prioritairement, déjà dans la détermination même du mandat représentatif, au sens le plus large du terme.

Je propose, à partir de là, une déduction a priori de ce qui me paraît devoir être absolument sauvegardé de la V<sup>ème</sup> République telle que je la comprends, du seul point de vue de l'idéal démocratique et en toute indifférence à la genèse historique de sa conception comme à son efficacité politique et sociale (sans rien ajouter non plus à ce que j'en ai déjà dit sur la question du référendum).

C'est sur ce fondement que je m'efforcerai de montrer la persistance et les dangers de la tendance inerte qu'elle ne cesse d'avoir pour objet de surmonter, puis d'approfondir le sens, théorique aussi bien que pratique, de l'application de ses principes.

#### 1- L'esprit de la V<sup>ème</sup> République

Dans une première approche, trois aspects me paraissent fondamentaux : d'abord la prismatisation du pouvoir du peuple dans les trois instances présidentielle, gouvernementale et parlementaire, ensuite le mode électoral correspondant à la fois le mieux à l'idéal de la démocratie directe et au sens le plus noble de la fonction parlementaire, enfin la détermination du pouvoir de ces instances les unes sur les autres la plus conforme à leurs définitions respectives autant qu'à l'exercice le plus direct, efficace et dynamique du pouvoir du peuple sur sa représentation.

##### a- le pouvoir du peuple dans ses trois fonctions : présidentielle, gouvernementale et parlementaire

Le suffrage n'est rien sans le débat qui doit le précéder, seul à fonder la légitimité démocratique de la majorité qui s'en dégage et donc, dans une élection, la représentativité de l'élu. Mais cette représentativité est en même temps proportionnelle à l'extension du suffrage, ce qui implique, à mes yeux, l'élection du chef de l'Etat au suffrage universel en tant qu'il représente l'ensemble de la nation et qu'il est élu sur un programme qui en détermine l'orientation politique pour une durée au moins égale à celle de son mandat.

Il est en effet capital de distinguer, ici, entre l'orientation politique d'une part, sur laquelle est élu le chef de l'Etat et qui doit être une expression de la volonté du peuple souverain et d'autre part, l'exécution de cette volonté en fonction de circonstances plus ou moins imprévisibles qui peuvent s'y opposer, ce qui est affaire, non plus seulement de simple volonté, mais d'intelligence technique, non plus de fins, mais de moyens, lesquels peuvent parfois sembler aussi étrangers, voire contradictoires, à leur fin que de pianoter tous les matins sur un banc de bois, en hiver, à Montréal, paraît à distance incalculable de la musicalité de telle pièce de Liszt dont on ne se livre à cette ascèse que dans l'espoir de donner, un jour, une interprétation.

Or il est difficile de contester qu'une finalité aura d'autant plus de chances d'être atteinte qu'elle restera plus libre de ses moyens. C'est ce qui justifie, dans les institutions de la V<sup>ème</sup> République, la dualité, à la tête de l'Etat, du Président de la République, responsable des fins devant le peuple qui l'a élu en raison du sens qu'il leur donnait, et du Premier ministre, chef du gouvernement, responsable des moyens, non pas, cependant, exclusivement ni directement devant le chef de l'Etat, quoique le mieux placé pour l'avoir nommé dans cette fonction, mais devant une assemblée d'élus qui l'ont été par le peuple en raison à la fois de l'orientation qu'ils ont défendue et surtout, et par définition, de la compétence qu'ils ont su manifester à la soutenir et d'abord à la communiquer, puisque c'est à eux qu'il reviendra, en droit et idéalement, de juger dans quelle mesure les moyens mis en œuvre par le gouvernement sont ou non réellement



compatibles avec l'ensemble des finalités qui définissent le mandat présidentiel : c'est le Parlement, et plus particulièrement l'Assemblée Nationale.

#### b- l'importance du scrutin majoritaire dans la délégation par le peuple de son pouvoir au Parlement

On voit ici l'importance du scrutin majoritaire plutôt que de la proportionnelle dans l'élection des députés qui la composent : non seulement c'est celui qui permet, de l'électeur à l'élu, l'élection la plus directe, c'est-à-dire la plus conforme à l'idéal de la démocratie directe, mais pour cette raison même, c'est aussi celui qui exprime le mieux la responsabilité prioritaire de l'élu devant ses électeurs, avant l'éventuelle organisation politique ou le parti dont il a reçu l'investiture et qui indique son orientation politique, ce qui veut dire que c'est, en droit, le mode électoral qui laisse l'élu le plus libre de son jugement face au gouvernement, aussi bien quant à la fin qu'il poursuit que quant à l'adéquation des moyens qu'il met en œuvre, pour y parvenir, dans son adaptation à une conjoncture imprévue ; c'est donc aussi le mode le plus conforme à cette fonction parlementaire.

Privilégier, au contraire, la proportionnelle, c'est privilégier la représentation, mais non pas au sens où elle s'exprime dans le mandat proprement parlementaire, directement conféré par la base électorale du peuple à un élu qu'il a jugé digne de la délégation, ici, de cette part de son pouvoir : c'est privilégier au contraire la représentation de ces corps intermédiaires que sont, entre le peuple et son pouvoir, les partis.

Or quelle que soit la nécessité démocratique des partis (en particulier comme organes de formation et de réflexion politiques, et dont la pluralité atteste et authentifie celle des diverses possibilités d'options ouvertes à la souveraineté populaire), ils n'en présentent pas moins la double limite, justement de n'être que des partis, c'est-à-dire politiquement prédéterminés, en même temps que des corps animés d'une vie propre et que leur intérêt naturel à se perpétuer conduit [bio-]logiquement à se préférer eux-mêmes à leur milieu, c'est-à-dire, dans une conjoncture politique donnée, à préférer leur propre bien à celui de la société sur laquelle ils agissent –et je n'y vois aucun mal, je dis seulement que c'est la raison pour laquelle on ne saurait réduire la délégation parlementaire du peuple à une simple représentation de partis.

#### c- fondement du droit de dissolution de l'Assemblée Nationale par le pouvoir présidentiel

Maintenant, lorsque le Parlement "censure" le gouvernement, il peut avoir deux raisons de le faire : soit qu'il juge les moyens mis en œuvre inadaptés, voire contradictoires, à une fin dont il reconnaît la légitimité, soit qu'il estime cette fin elle-même désormais inadaptée à la situation nouvelle qui lui impose de se prononcer.

Dans la mesure où cette seconde possibilité remet en cause l'orientation politique sur laquelle se fonde le mandat présidentiel, revient alors au chef de l'Etat l'initiative de rendre la parole au peuple afin de vérifier d'abord si le vote parlementaire doit s'interpréter comme une opposition au gouvernement, donc sur les moyens, ou au Président lui-même, donc sur les fins. D'où son droit de dissolution de l'Assemblée : car en remettant directement son propre mandat en jeu, il signifierait par là son identification au chef du gouvernement et sa subordination prioritaire au Parlement, c'est-à-dire ici celle des fins aux moyens, autrement dit de la politique à la technique.

Il est vrai qu'en cas de réélection, il faudrait tout de même lui reconnaître ce moindre des pouvoirs de dissoudre une assemblée qui aurait alors perdu sa représentativité. On pourrait donc imaginer une double légitimation du mandat présidentiel, et par le suffrage direct, et par la délégation parlementaire, mais il en résulterait une simple complémentarité des deux ordres, celui des moyens et celui des fins, qui ne correspondrait pas non plus à la logique de leur véritable rapport et surtout qui serait en contradiction avec ce principe de liberté qu'une même fin doit pouvoir s'accommoder d'une pluralité de moyens entre lesquels choisir, en tant que mutuellement incompatibles, quoique respectivement compatibles avec elle.

On en arriverait fatalement à une confusion des moyens et des fins, c'est-à-dire à l'opportunisme technocratique d'un régime où le gouvernement se réduirait de nouveau, comme sous la IV<sup>ème</sup> République, à une simple émanation du Parlement et le Parlement

à une simple émanation des partis qui n'offriraient au peuple que des alternatives en cohérence avec leur propre intérêt de partis.

## 2- Confidences de Pierre Mauroy au Nouvel Observateur

Même si le peuple pouvait donner de plein gré son accord à une telle option, en particulier grâce à l'adjuvant, quoique à dose nécessairement homéopathique, du mirifique R.I.P (Référendum d'Initiative Populaire) nouvellement rebaptisé RIC (Référendum d'Initiative Citoyenne), le civisme ayant meilleure presse que le populisme, elle n'en représenterait pas moins une désolante régression démocratique.

Or c'est très exactement le projet sur lequel Mauroy compte reconduire l'actuelle majorité du PS en éludant totalement le problème du Non au TCE (« *Le pire, précise-t-il bien, serait d'en rester à la confrontation du Oui et du Non* ») et en donnant un poids sans précédent au NPS qui présente le double avantage et de s'être prononcé pour le Non (donc d'en mobiliser une part de l'électorat militant) et, comme je le disais, de ne se distinguer que par son appel à un changement de Constitution, ce qui permet à la fois de changer en tout cas de sujet et de proposer à peu de frais une réforme grandiose qui aura tout l'air d'avoir pris la mesure de la situation dramatique dans laquelle se trouve la France aujourd'hui !

Encore que j'exagère comme toujours, chez ces politiciens, le souci de la France et de l'état de la France, puisque, dans l'entretien qu'il accorde au Nouvel Observateur du 21-27 juillet où il développe sa position (et qu'il faut absolument lire, c'est plus édifiant que n'importe quelle analyse critique !), ce mot de "France" n'apparaît, d'une page à l'autre, qu'une seule fois et juste pour parler « *du socialisme en France et, plus largement, en Europe* ». Une autre fois, si l'on veut être tout à fait scrupuleux, lorsqu'il évoque le risque d'un « *passage à un régime présidentiel* » qu'il croit « *dangereux pour notre pays* ».

Soyons clair : le grand danger dont il ne dit rien, pour « *notre pays* », c'est ce « *populisme* » à la tentation duquel, apprend-on plus loin, l'actuelle priorité du PS est de ne surtout pas céder : car le populisme en question, c'est évidemment celui du référendum du 29 mai « *rejoignant en cela le triste 21 avril 2002* ». En revanche, le socialisme « *reste un mythe mobilisateur* » : vous avez bien lu, « *il a fait le tour du monde* » – n'omettons pas de célébrer, au passage, le centenaire de l'enterrement de Jules Verne, ce génial auteur de fiction ! –, « *il a enflammé les peuples : il doit rester notre talisman* » (sic).

Le populisme, non ! Les peuples, oui, qui ont besoin de mythes et de gens comme nous qui leur brandissent des talismans ! Dans le Nouvel Observateur, nous pouvons nous dire ces choses, nous sommes du même grand monde, le même autre monde que celui des peuples dont on peut faire le tour en moins de 80 jours, "ils" ne risquent pas de nous entendre : lâchez-vous, ballons ! Lâchez-nous, baudruches ! Au gué les talismans ! Comme dirait Etienne : « C'est consternant ».

Je retiens tout de même la concession que nous ne sommes pas en régime présidentiel, puisque le danger serait que nous y passions. Se voit donc ici reconnu un certain équilibre entre le pouvoir présidentiel et celui du Parlement. Un équilibre dont il semble nécessaire de rappeler que le PS, en particulier, s'en est jusqu'ici fort bien accommodé, durant plus de vingt ans, et qu'il serait donc malvenu de le découvrir maintenant contraire aux principes de la démocratie.

Or, contre le risque présumé nouveau d'un renversement de cet équilibre, propose-t-on des réformes visant, comme il serait logique, à le stabiliser ? Eh bien pas du tout ! La conséquence déboule, abrupte : « *c'est dans l'autre sens qu'il faut aller, avec un Premier ministre issu d'une majorité stable et responsable devant elle seule, le tout sous l'autorité d'un président garant des grandes orientations. Ni plus, ni moins* ».

« *L'autorité d'un président garant des grandes orientations* », voilà typiquement le genre de formules frauduleuses dont Mauroy s'est fait une spécialité. Traduisez : un réputé brave homme dont les intentions seront d'autant plus insoupçonnables qu'elles resteront de toute façon sans effet puisqu'il n'aura aucun pouvoir sur le gouvernement, lequel ne dépendra que d'une majorité parlementaire dite « *stable* » pour la seule et unique raison que le Président de la République n'aura plus le droit de la dissoudre, ce qui signifie en clair qu'elle pourra voter la censure au gouvernement quand bon lui semblera, sans risque d'avoir à en rendre compte au peuple avant la fin de son mandat, mais avec le

loisir de changer de gouvernement sur le caprice d'un parti charnière dont la minorité sera juste suffisante pour que la majorité parlementaire glisse de droite à gauche sur un enjeu nationalement indifférent, pourvu qu'il intéresse les catégories sociales parmi lesquelles sont présumés se recruter les électeurs du parti en question.

### **3- L'incurable prurit, jusque dans le populo-parlementarisme, d'un retour à la IV<sup>ème</sup> République**

Et il ne faut pas s'y tromper, l'idée de Mauroy n'est pas du tout de contrebalancer si peu que ce soit ce danger, en assurant au moins l'élection des parlementaires au scrutin majoritaire. Le risque, pour lui, réside au contraire dans « *la transformation des partis politiques en simples écuries élyséennes* ». Transformation dramatiquement réductrice, en effet, si le séjour élyséen devait désormais s'enclaver dans le mythique arrière-monde où flottent les ombres bienheureuses des « *grandes orientations. Ni plus, ni moins* ». On croit rêver !

Sait-il que les gens de mon âge peuvent encore avoir des grands-parents pour les informer en direct de ce que fut la IV<sup>ème</sup> République, dont la Constitution n'avait déjà été adoptée que par 36% des inscrits, qui en 12 ans d'existence a usé 25 gouvernements, par conséquent d'une autorité de moins en moins crédible, et sur le plan national, et a fortiori international, comme il est devenu patent dans la crise algérienne, un régime, enfin, dont la seule dégradation accélérée a conduit d'elle-même à une vacance du pouvoir telle qu'au bout d'un mois, il n'y avait plus d'autre solution que de Gaulle ?

Faut-il que Mauroy nous suppose amnésiques ou incultes, nous les populistes, pour ne pas même éprouver le besoin de nous préciser un tant soit peu au moins en quoi son exaltant futur se distingue d'un simple retour à 1946 ? Mais bien sûr, ce n'est pas à nous qu'il parle, c'est au NPS de Montebourg ! Et il se fout de la France et de nous comme de l'an quarante-six ! Il ne faut pas lui chercher d'autre horizon que le congrès du Mans.

Et en attendant, on a là une parfaite illustration de l'idée que peut se faire de la politique un politicien de la IV<sup>ème</sup> République, avec le NPS dans le rôle du parti charnière et la réforme institutionnelle dans celui de l'enjeu-bidon qui n'a d'autre intérêt que de se trouver une majorité en éludant les questions qui fâchent, tout en se donnant l'air de brasser des affaires décisives.

Vu que sur le plan « *sociétal* », à part l'homoparentalité sur laquelle on a du mal à se mettre d'accord, il ne resterait plus, semble-t-il, que l'allongement du délai de l'IVG jusqu'à la naissance pour continuer à faire du « *socialisme* » sans « *social* », l'heure serait donc désormais à déconstruire la V<sup>ème</sup> République pour jouer bientôt enfin de nouveau, comme dans le bon vieux temps, au politicien sans politique.

Il y aura moins à y gagner en liquidités que d'avoir liquidé le patrimoine du peuple sans consultation du peuple, mais tout de même, après avoir si bien réussi le passage de la France de l'état solide à l'état liquide, comment ne s'imposerait-il pas au PS de la conduire à présent de l'état liquide à l'état gazeux ? Brasser de l'air, c'est là qu'il se sent dans son élément, Mauroy.

Espère-t-on sérieusement une seconde que l'institutionnalisation d'un référendum d'initiative populaire (contre lequel, en soi, je le répète, je n'ai rien à redire) sera en mesure de corriger plutôt que d'aggraver un tel défaut de représentativité réelle de nos gouvernants, dès lors au moins égal à ce qu'il est pour les autres nations d'Europe, que ce soit d'ailleurs pour leur bien ou pour leur mal ?

Rappelons qu'un référendum n'a de sens qu'à proportion du temps de maturation du débat qu'il doit ouvrir pour la nation. Il ne peut donc représenter qu'un exercice ponctuel (sur un sujet précis) et à longue périodicité, donc relativement rare, de la démocratie directe –sans parler de l'inévitable médiation d'une instance décisionnaire de sélection des sujets ou de l'ordre de priorité de leur soumission au suffrage dont le filtre risque d'être assez réducteur et, par conséquent, vite suspect d'arbitraire, à l'échelle (malgré tout) d'un « *pays* » comme la France...

Non ! Franchement, je vois bien ce que la prescription d'un goutte à goutte d'initiative populaire (voire citoyenne) peut comporter d'efficacité démagogique dans un programme politique, mais ce n'est certainement pas de là que l'on doit attendre l'avènement de la démocratie directe au pouvoir.

Cet objectif, il n'y a justement que l'organisation des pouvoirs qui puisse permettre d'en approcher, dans la représentativité des divers mandats.

#### 4- Esquisse d'analyse de la notion de représentativité

Encore faut-il bien s'entendre sur ce terme de représentativité.

Mutatis mutandis (j'espère une lecture de bonne foi de cette analogie), quand un avocat représente son "client", ce n'est pas simplement pour le doter d'une parole dont la nature ou un accident l'aurait privé, ni même pour exprimer mieux qu'il n'en serait capable ses aspirations ou ses pensées. En d'autres termes, il n'en est pas le pur et simple traducteur. Il est là pour le défendre sur une cause précise et dans un but précis que nul n'ignore. S'il se contentait, pour ce faire, à supposer que ce soit possible, de rendre audible à tous tout ce qui passe par la tête de l'accusé, il y a des cas, disons, au hasard, une fois sur deux, où le résultat serait plutôt catastrophique. Je suis peut-être pessimiste, mais je ne vois pas grand monde qui voudrait de cet extralucide pour avocat.

Bon ! Maintenant je corrige l'analogie : d'accord, un homme politique n'est pas un avocat. Mais pourquoi ?

En premier lieu, parce qu'un avocat doit être prêt à défendre n'importe quel accusé, à commencer par celui pour lequel il éprouve le plus de dégoût : c'est l'aspect sous lequel assimiler un politique à un avocat le réduirait à un démagogue opportuniste (ce que n'est jamais un politique...).

Ensuite, et surtout, parce qu'un politique ne plaide la cause de la majorité qui l'a élu que dans la mesure où il a d'abord plaidé sa propre cause devant l'électeur comme devant le premier des juges, et non pas un accusé, ni un suspect. Le suspect, c'est plutôt lui, le politique, a priori. Et il me paraît souhaitable qu'il en soit ainsi.

Mais voilà où je voulais en venir : on comprend, à la lumière de cette analogie corrigée, qu'un représentant politique l'est en un double sens : en tant qu'élu, il l'est de la majorité qui l'a élu, mais en tant qu'éligible (et qui le demeure même élu), il l'est aussi de lui-même, et non moins essentiellement, je veux dire de sa propre cause, de l'orientation qu'il a défendue et dont la défense même ne coïncidait pas nécessairement, ni avec les aspirations et pensées spontanées de son électorat, ni d'ailleurs avec ses propres convictions profondes. Et il ne s'ensuit pas qu'il nous trompe : il s'efforce, pour des raisons qui ne nous regardent pas, de nous convaincre, nous d'abord, de la justesse de la cause qu'il a faite sienne.

En d'autres termes, la représentativité de son mandat ne sera pas due à ce que son élection serait la plus conforme à un certain état donné de l'opinion, mais tout au contraire à ce qu'il aura réussi à convaincre le plus possible de ses électeurs de changer d'opinion. Ce qui signifie que, dès la première instance électorale, dès la première élection, la représentativité de l'élu se fonde sur sa capacité d'action, et proprement politique. C'est pourquoi elle n'est pas une photographie statique de l'opinion, c'est pourquoi elle n'a de sens que dynamique et c'est pourquoi il est, entre autres, aberrant de vouloir que l'exécutif ne soit qu'un exécutant.

Outre qu'il n'y a pas plus de sens moral à prétendre instrumentaliser les représentants du peuple ou ses gouvernants que le peuple lui-même, en les réduisant à de simples marionnettes entre ses mains (je ne vois que la démagogie, là encore, pour y trouver son compte), c'est vraiment une ineptie, du point de vue politique aussi bien que démocratique : aurait-on dû attendre une semaine de délibérations parlementaires avant de décider, le moment venu, c'est-à-dire en disposant de l'intégralité du dernier état de l'information, incluant les ultimes tractations diplomatiques, si la France devait ou non opposer son veto à l'intervention de l'ONU en Irak (autrement dit à une guerre, non plus entre les USA et l'Irak, mais, comme l'aurait tant voulu Bush, entre l'Islam et la Chrétienté) ?

Comment ne pas être conscient que toute action politique impose des situations d'urgence qui nécessitent un maximum d'autorité de l'initiative qu'elles appellent ? Encore une fois, ce n'est pas l'autorité qui pose problème, ce n'est que sa représentativité, laquelle ne saurait se limiter à la simple projection géométrique et statique du peuple dans le Parlement et du Parlement dans le gouvernement, selon un émanatisme pyramidal qui n'est qu'une véritable machine à dissoudre, en réalité, l'autorité première du peuple, où le peuple déresponsabilise le Parlement à proportion où

le Parlement déresponsabilise le gouvernement –et ce, quel que soit le type de scrutin choisi pour l'élection des députés.

De fait, qu'ils soient élus à la proportionnelle ou pas, dès lors qu'ils ne l'auront pas été en ayant eu à se déterminer face à une majorité déjà constituée sur une orientation définie (donc présidentielle), puisque c'est eux qui auront à composer cette majorité, on ne voit pas ce qui les empêcherait, une fois élus, de s'en acquitter selon la logique la plus naturelle, qui sera celle du rapport de forces entre partis ou entre courants d'un même parti.

## 5- Les implications de la représentativité dans le ternaire de la V<sup>ème</sup> République

Ce tri-stratisme rétrocessionnaire est évidemment ce à quoi s'oppose l'esprit du ternaire de la V<sup>ème</sup> République, dans les trois expressions du pouvoir du peuple que sont les fonctions présidentielle, gouvernementale et parlementaire.

Le mandat présidentiel procède ici directement de l'ensemble de la nation dont il doit assumer l'unité, au-delà de la diversité des partis et des intérêts régionaux qui en prismatisent et en dynamisent, dans le mandat parlementaire, la complexité de la vie politique.

Entre les deux, le mandat gouvernemental constitue la véritable clef de voûte, mieux encore, pour ainsi dire, le « *sigillum trinitatis* » de l'ensemble du système. D'abord parce qu'il ne procède lui-même d'aucune élection : et ce point est capital. Car il ne tire sa représentativité que de celle des deux premières instances : d'une part de la nomination du chef du gouvernement (responsable à son tour devant lui de la nomination de ses ministres) par l'élu de l'ensemble de la nation et d'autre part, de sa responsabilité devant la représentation parlementaire de l'Assemblée Nationale. C'est donc à lui que revient d'articuler, mais en les maintenant distinctes, l'unité idéale de la nation (dans ses fins) et sa diversité autant que sa variabilité concrètes (imposant la prise en considération de ses moyens au sens le plus large et le plus conséquent du terme). Cela « sans confusion ni séparation », pour emprunter encore au vocabulaire de la théologie trinitaire.

On arrive ainsi à ce paradoxe hallucinant (et naturellement scandaleux, en particulier pour des élus, mais aussi pour de sincères partisans de la démocratie directe) que même élus, ce ne soit pas en tant qu'élus que nos gouvernants nous gouvernent ! Faut-il conclure de cette représentativité seulement indirecte (puisqu'elle ne « procède » que des deux autres) à une moindre représentativité de l'instance gouvernementale ?

C'est tout le contraire qui est vrai, et non pas seulement parce que son caractère indirect est précisément compensé par son double fondement (et cela en pleine conformité à sa fonction), mais aussi parce qu'il n'y a qu'un tel dispositif qui puisse directement porter au gouvernement un simple citoyen, lequel ne sera certes pas n'importe qui (ni non plus un "petit copain" du Président de la République ou du chef du gouvernement, cessons ces enfantillages, franchement, il faut tout de même réussir à se convaincre que le premier "intérêt" d'un pouvoir, c'est le succès de ce qu'il entreprend, ne serait-ce que pour y éprouver la réalité de son pouvoir, et quelle que soit, par ailleurs, la malignité de ses intentions), mais, comme on dit, "un membre de la société civile", doté d'une expérience de la vie en société autre que strictement politique et reconnu pour sa compétence et une efficacité de long terme, à une échelle significative.

On pourra discuter autant qu'on voudra, cas par cas, de l'opportunité pratique réelle de telle ou telle nomination (mais justement très vite révocable), on aura malgré tout du mal à me persuader que cette possibilité d'accès au pouvoir d'un citoyen "non politique" soit contraire et à l'esprit de la démocratie directe et à la représentativité de son mandat.

Car le fondement même de la démocratie, et a fortiori de la démocratie directe, c'est que le simple citoyen, en tant qu'électeur, soit déjà implicitement investi de la représentativité d'un mandat qu'il reçoit de l'ensemble de la nation, que ce soit pour juger du plus apte à le représenter selon le mandat qu'il lui confère dans l'élection ou pour décider, dans un référendum, d'une surdétermination de ce mandat.

Chaque électeur, par conséquent, est investi du pouvoir plus que présidentiel de renverser à lui seul une majorité, dans l'hypothèse où elle ne serait que d'une seule voix –et cette hypothèse est optimale pour une démocratie, parce qu'une telle majorité impliquerait, en amont du vote, la plus libre délibération du peuple sur une alternative dont aucune des deux options n'aurait occulté l'intérêt de l'autre et, en aval, une prise en

considération d'autant plus scrupuleuse des motifs du suffrage minoritaire, donc de la volonté de l'ensemble de la nation.

C'est là, dans ce pouvoir plus que présidentiel de chaque citoyen, que réside le sens logique du paradoxe de la démocratie, ou plus précisément de la République, tel que l'énonce lapidairement Montesquieu (quoique dans un tout autre esprit) : « *N'avoir pour supérieurs que ses égaux* ».

## 6- Le sens et l'enjeu de la possibilité de la cohabitation

Je ne m'étends pas sur les conséquences qui en résultent quant au statut juridique du Président de la République : elles ne sont que trop évidentes, en particulier concernant l'actuelle absence de vergogne au pouvoir (dont je viens encore d'apprendre qu'elle avait pratiquement septuplé, depuis 1995, le budget de fonctionnement de l'Élysée !).

Il y a donc bien des réformes institutionnelles nécessaires, et d'urgence.

Mais s'appuyer sur la nécessité de cette réforme spécifique pour confondre sciemment la question du statut du Président de la République avec celle de son rôle ou de sa fonction et, de là, conclure qu'il faut donc en neutraliser le pouvoir et l'autorité, ça, c'est vraiment d'un populisme démagogique atterrant de mauvaise foi (et non moins efficace pour autant ! Comment s'en étonner puisqu'il n'est fait que pour cela ?).

Serais-je mal informé ou, en son temps, la cohabitation n'a-t-elle pas été considérée comme une épreuve, puis comme une preuve, de la viabilité de la Constitution de la V<sup>ème</sup> République, et ce justement parce que son application même littérale, voire littéraliste, constituait, en l'occurrence, une démonstration a fortiori que l'autorité du chef de l'Etat ne paralysait pas davantage l'action du gouvernement ni la détermination du Parlement que réciproquement ? Ce que confirme d'ailleurs le simple fait que jamais les gouvernants ni les parlementaires les plus habiles à se défausser de leurs échecs ne les ont imputés, sinon très rétrospectivement, et en des termes toujours très vagues, au principe de la cohabitation. Ni encore moins le peuple qui, sur ce crime, s'est montré multirécidiviste...

Le problème, c'est que, quand la lettre marche, on dit que c'est parce qu'elle est contraire à l'esprit. Quelle insigne mauvaise foi ! La cohabitation avait déjà commencé, tout le monde le sait, entre Pompidou Président de la République et Chaban-Delmas Premier ministre, et avec une majorité présidentielle au Parlement. Et constitutionnellement, Pompidou ne pouvait rien contre la Nouvelle Société de Chaban-Delmas (et déjà de Delors) et c'est parce qu'il n'y pouvait rien qu'il a été obligé de s'en tirer avec le montage éhonté d'un coup bas sur la feuille d'impôts de son Premier ministre.

Je rappelle au passage deux précisions : la première, que Pompidou est le grand homme, le second père et le maître en politique de l'actuelle absence de vergogne au pouvoir et la seconde, qu'après la présidentielle de 1981, Mitterrand disait à Chaban-Delmas, devant témoins, que si c'était son gaullisme qui l'avait emporté en 1974 contre la droite giscardienne (elle-même victorieuse, déjà, grâce à la trahison de tel fils de tel père de fortune), il n'aurait sans doute jamais gagné ces élections.

C'est dire à quelle distance de Pompidou Mitterrand pouvait situer Chaban. C'est dire quelle distance permet la V<sup>ème</sup> République entre le Président de la République, chef de l'Etat, et le Premier ministre, chef du gouvernement, alors même que la majorité parlementaire s'est constituée, dès son élection, en conformité avec la majorité présidentielle : c'est dire combien (sauf brigandages contre lesquels il faudrait en effet de meilleures garanties) l'actuelle organisation constitutionnelle leur ménage d'indépendance mutuelle, condition sine qua non de leurs autorités respectives. Et cela, jusque dans le cas du couple Pompidou-Chaban (qui mérite, à ce titre, d'être médité) où l'autorité du Président de la République atteint à l'un de ses degrés paroxystiques.

Mais, à vrai dire, ce qu'aucun analyste, à ma connaissance, ne semble avoir pris en compte, c'est que la toute première des cohabitations, c'est plutôt entre de Gaulle et Pompidou qu'elle s'est jouée, comme il est apparu dans tout son éclat au moment du référendum de 1969 dont Pompidou avait programmé l'échec en se déclarant prêt à la succession. Une étude un peu attentive de la différence de réaction du chef de l'Etat et du Premier ministre face aux événements de mai 68 livrerait, à cet égard, une illustration

particulièrement riche du fonctionnement de la V<sup>ème</sup> République et du sens de l'organisation de ses pouvoirs, dans sa lettre comme dans son esprit.  
Encore faudrait-il, pour le voir, accepter de ne pas réduire de Gaulle à l'inepte caricature habituelle d'un nationaliste pragmatique, théoriquement borné, laquelle arrange surtout, d'ailleurs, les "rassembleurs" pompidoliens qui ont encore le front de se réclamer du gaullisme.

#### **IV- La dimension historique de la République en France**

Seulement voilà : il en va exactement de la Constitution de 1958 comme du modèle social français dont je compte montrer maintenant qu'elle constitue un élément décisif : les mêmes qui dénoncent avec le plus d'intransigeance les saboteurs du système les disculpent dans le même temps de leur sabotage, en n'ayant rien de plus pressé que d'en imputer le vice à la malignité propre du système. A ce compte, l'actuelle absence de vergogne au pouvoir ne saurait trouver meilleurs avocats que ces promoteurs d'une VI<sup>ème</sup> République dont elle ne serait pas plus gênée d'épouser la cause (avec un peu plus de temps devant elle) qu'elle ne l'a été d'adopter à l'improviste celle du quinquennat présidentiel.

On est même en droit de se demander si la violence de leurs imprécations contre la personne-qui-n'est-personne relève d'une autre intention que de se défendre de lui devoir autant. Moi, je n'arrive pas à croire à ces accusateurs de marionnettes qui n'attendent que d'un changement de structure un changement d'homme.

En revanche, la structure dont leur néo-socialisme s'accommode si mal n'est pas indifférente, quant à elle, au sort de la nation, ni surtout au projet social (à défaut de prétention hautement morale) qu'elle s'est donné depuis très longtemps pour mission de soutenir devant le monde et pour le monde.

##### **1- L'universalisme plurimondialiste contre le relativisme inhérent à la mondialisation**

Je voudrais tenter d'éclairer ce propos, en particulier sur l'idée de nation et sur ce que je comprends du modèle français, en reprenant là le développement de mon utopie : un égalitarisme plurimondialiste que j'opposais à la mondialisation entropique du monde et au programme plus ou moins avoué, mais déjà en voie de réalisation, d'un gouvernement mondial.

J'appelle "monde" (par opposition à l'univers ou au cosmos, mais aussi à la totalité de l'espace habité) tout ensemble juste suffisant à contenir, dans une cohérence qui le définit, toutes les possibilités de rapports entre humains, à quelque stade qu'ils en soient respectivement de leur vie, de la conception à la mort incluses. En ce sens, je n'ai pas trouvé jusqu'ici comment mieux définir ce qu'on appelle nation qu'en disant qu'elle est, à elle seule, un monde.

L'un des risques inhérents à la mondialisation des mondes en un seul monde, c'est que s'y perde l'appréhensibilité, la visibilité des différentes possibilités de détermination du monde et, par conséquent, de la liberté de l'homme de changer de monde, c'est-à-dire de passer, dans l'espace mais aussi dans le temps, d'un monde à un autre. En un mot, c'est bien l'idée même de liberté qui est ici en jeu.

Car depuis que les mondes sont mondes, jamais aucun ne s'est pris pour le seul, ne serait-ce qu'en raison de sa frontière avec celui des morts (comme des "immortels"), laquelle s'estompe, aujourd'hui, à mesure que gagne l'entropie de l'unicité du monde.

Et je vois dans le communautarisme anglo-saxon un phénomène transitoire d'inclusion (ou de subsomption) d'une pluralité de mondes en un, qui tend à réduire leurs différences à l'indifférence –modèle au regard duquel je trouve la conception française de l'intégration et de la laïcité beaucoup plus respectueuse, en définitive, de la profondeur et de la portée de ces différences, dès lors qu'elle ne les permet que dans la mesure de leur capacité à s'affranchir de toute apparence extérieure immédiate, c'est-à-dire de la contrainte, imposée aux autres comme à soi, de l'exhiber préalablement à tout échange et à toute expérience de l'autre.

C'est bien en effet le dévoilement qui offense dans le port du voile, aussi obscène que le surdénudement de la femme nue du « Déjeuner sur l'herbe » au milieu d'hommes habillés ou, symétrique, celui que provoquerait l'un d'eux dans un camp de nudistes –soit dit en passant, juste en réponse au fameux argument de la pudeur qui justifierait le voile (argument néanmoins plus significatif qu'il n'y paraît, puisque le voile est aussi, dans



certains contextes communautaristes, et en vertu du même principe de ce que j'appelle "surdénudement", une "provocation" à se voiler).

Or il n'y a qu'à proportion de l'importance reconnue à ce que signifient de tels signes qu'on leur impose de pouvoir, en situation d'échange qui se doit neutre, ne pas se signaler.

Accepter les différences, en effet, non pas se contenter de les "tolérer", mais s'y ouvrir en les respectant, ce n'est pas les dissoudre dans un vague relativisme selon lequel « à chacun sa vérité », au sens où il n'y aurait pas de vérité, en tout cas univoquement accessible à quiconque –en raison de quoi les Droits de l'Homme ne vaudraient pas pour les Chinois qui pourraient continuer à se torturer en paix, conformément à leur "vérité" propre de l'humain (encore une perle de l'huître au pouvoir!).

Quand je parle de pluralité des mondes, j'entends bien aussi une pluralité de représentations ou de vécus du monde, mais qui ne s'enferme justement pas dans une incommunicabilité, voire une intraductibilité, de ces représentations les unes aux autres, telle qu'elle interdirait même de parler de pluralité, comme de toute frontière commune à un en deçà et à un au-delà des Pyrénées (par où passer de l'un à l'autre).

Mon pluralisme n'a rien à voir avec la prétendue tolérance de ce relativisme exclusif de toute universalité, donc de toute possibilité d'échange réel, c'est-à-dire de progrès de chacun à l'épreuve de l'autre. Tout au contraire, seul peut s'ouvrir ce qui peut aussi contenir, « *seul accueille ce qui recueille* ». L'ouvert n'est pas le vide qui imposerait bien plutôt une autosuffisance de ce qui viendrait à s'y enclorre, à s'y enkyster.

En ce sens, la première différence qu'il me faille être capable d'accepter, c'est la mienne, celle de mon propre monde.

## 2- La spécificité d'être Français

Il se trouve que je suis né Français. Je n'ai pas à en être fier ni même à en répondre. C'est simplement la modalité sous laquelle j'ai à répondre de la totalité, en moi, de l'humain. Je peux choisir de l'ignorer, comme de ne répondre de rien. Cela ne change rien à ma responsabilité, puisque c'est justement cette liberté de choix qui la constitue.

Et il se trouve aussi qu'en dépit de tous les débits du sempiternel esprit de collaboration, la France est une grande, et même une très grande nation : elle l'est historiquement, bien sûr, mais aussi géographiquement et démographiquement. Et cette réalité, pour le coup, je dois carrément dire que je n'en suis pas fier du tout : quand je considère l'importance au moins du territoire et de la population de la France comparés à ceux de la Belgique, par exemple, j'y constate une proportion de talents, voire de génies, en particulier dans les dernières décennies et en nombre de disciplines, qui a de quoi décourager la moindre velléité de chauvinisme (entre autres, en sport, quelle nullité !).

A vrai dire, ce pourrait bien être parce que nous refusons d'être si peu à la mesure de notre grandeur que nous préférons nous voir si petits (« un poids chiche dans une couscoussière » : voilà le minable refuge de notre plus stérile orgueil). Mais aussi parce que l'une des caractéristiques de cette nation est d'avoir toujours été extraordinairement divisée contre elle-même et de ne cesser d'avoir à conquérir sa cohérence par-delà cet esprit de division.

C'est la raison pour laquelle, si la France est aujourd'hui l'une des plus anciennes parmi les nations, au sens moderne et peut-être le plus accompli du terme, c'est d'abord qu'elle a été l'une des premières à se constituer un Etat fortement centralisateur et en cela aussi porteur d'un principe dynamique de solidarité nationale.

C'est ce lien entre centralisme et solidarité qui est visé dans la formule réductrice du «centralisme jacobin» : le centralisme serait un héritage de la Révolution, donc de la Terreur, et par là une anticipation du national-socialisme, c'est-à-dire du totalitarisme nazi. Que voilà un bon exemple de révisionnisme historique au service de l'antinationalisme néolibéral !

En réalité, le centralisme en France est le fruit de plus d'un millénaire d'Histoire dont le jacobinisme n'est que l'émergence, dans les douleurs de l'enfantement, d'une conséquence révolutionnaire, non seulement pour la France, mais pour l'ensemble des nations : la solidarité dans l'égalité.

Le centralisme n'est que l'autre nom du volontarisme, d'abord politique (celui de la royauté), ensuite économique (en un sens générique, le colbertisme) et enfin, et

universellement, social (c'est la Révolution et l'idée de République en tant que seul fondement d'une authentique démocratie politique).

Et le volontarisme ne trouve son plein sens qu'à vouloir l'égalité en dépit de l'évidence des inégalités : ce qui vaut pour les individus tout aussi bien que pour les nations, quelque diversité d'organisations qu'impliquent, entre autres, leurs différences de taille qui s'équilibrent en raison de l'exacte proportion, l'une à l'autre, de la grandeur et de la responsabilité, où se fonde le principe républicain de la proportionnalisation de l'impôt à la richesse, et plus particulièrement à la capacité mesurable d'en acquérir.

Si la France est une grande nation, ce n'est donc pas simplement dû à sa superficie ou à sa densité, mais à ce que ces deux conditions supposent de volonté pour l'unir en un seul monde, et surtout sans que ce soit au détriment de sa propre diversité ni du dynamisme de sa propension à se diviser contre elle-même. Là réside la dimension historique de sa grandeur et qui appartient à une Histoire encore à venir où s'inscrit notre présent, celui que nous écrivons.

Il est naturel et bon qu'on ne voie pas sa grandeur, simplement parce qu'on ne se voit pas et qu'il est vain, pour se voir, de se regarder.

En revanche, on ne peut pas ne pas se voir vu, ne pas se savoir attendu. C'est vraiment un crime de vouloir ignorer, de ne pas se mettre en peine, même, de chercher à comprendre ce que tant de monde peut attendre de la France, et de nul autre que d'elle. Nous sommes comptables de notre grandeur : et c'est une immense affliction, en effet, que d'en être aujourd'hui si peu dignes.

Mais s'il devait ne nous rester que le poids d'une grandeur inerte, alors, que notre grandeur soit du moins d'en supporter le poids, plutôt que de nous en décharger : n'aurait-ce pas été le motif le plus profond de notre Non à la Constitution pour l'Europe qui nous était proposée ?

Or ce ne serait qu'une autre façon de nous décharger de nous-mêmes et de l'Histoire où nous sommes, que de nous abstraire d'où nous venons pour nous inventer maintenant – mais là je ne m'adresse qu'aux "purs" – un idéal de nouvelle Constitution : hors d'aucun espace et d'aucun temps.

C'est pour le coup qu'à vouloir faire l'ange, on ferait vraiment la bête.

### **3- L'adéquation de la V<sup>ème</sup> République à la réalité historique de la France (monarchie comprise)**

Le génie, au contraire, de la Constitution de la V<sup>ème</sup> République, c'est de s'efforcer d'articuler synchroniquement les trois étapes historiques, évoquées plus haut, du défi de la solidarisation d'un monde en constante remise en cause de sa propre unité : défi politique (celui, je le répète à dessein, de la royauté), dans l'institution d'un Président de la République élu au suffrage universel, défi économique (au sens le plus originel en même temps que le plus extensif du terme), dans l'institution d'un gouvernement exposé de fait aux variations conjoncturelles de l'économie, et défi social, dans l'instance législative d'un Parlement dont la fonction essentielle soit d'adapter le droit positif aux progrès de l'égalité, mais par là aussi de juger de l'adéquation des moyens mis en œuvre par le gouvernement à l'expression de la volonté du peuple qu'elle représente et cela, sans être censée ni s'opposer ni s'identifier à ce qui en est représenté, justement, dans le mandat présidentiel, ce qui fonde le principe de la possibilité, en droit, de la cohabitation, dans l'indépendance mutuelle des trois instances, correspondant à la claire distinction de leurs fonctions respectives.

Le défi politique est celui de l'action (et de la vitesse de réaction) organique de la France dans le concert des nations. Le défi économique est celui de la richesse à redistribuer de la nation, dans quelque domaine que ce soit (matériel ou immatériel). Le défi social est celui de la mise en conformité de la spécificité dynamique, évolutive, de la nation à l'universalité du droit.

Le défi politique est plus proprement international, bien qu'il ne puisse l'être qu'à raison de la responsabilité nationale de celui qui en est en charge. Le défi économique est plus proprement interne à la nation, même s'il ne peut s'abstraire des conditions qui lui sont extérieures. Le défi social est à la fois le plus intérieur à la nation et celui qui l'ouvre au plus universel, au-delà même de l'idée de nation.

Rien de tout cela n'appartient à la lettre de la Constitution. Mais je suis frappé de voir à quel point l'usage, et même le mésusage, en a consacré cet esprit.

Je viens de rappeler, dans le défi politique de l'institutionnalisation d'un Président de la République élu au suffrage universel, un héritage de la royauté. Pour autant, je ne peux m'empêcher de trouver grotesque la dénonciation, ici, d'un « *roi sans l'hérédité* ».

La maladresse rhétorique de la formule oblige d'abord à préciser qu'il ne faut pas y entendre l'expression d'un regret qu'il manque juste à cette monarchie d'être héréditaire, comme si l'hérédité seule pouvait rendre un roi tolérable, voire souhaitable et légitime. Il est vrai que Pascal voyait, lui, dans le caractère héréditaire de la Monarchie, une forme de stochocratie (de détermination du pouvoir par le hasard, celui, en l'occurrence, de la naissance) qui présentait au moins l'avantage de couper court à des querelles sans fin, jusqu'au risque de guerre civile, pour décider de qui serait le plus apte à gouverner le royaume (la meilleure façon de prouver son aptitude au pouvoir étant alors de le prendre!).

Mais non, c'est bien l'inverse qu'il faut comprendre, encore que l'absence d'hérédité semble vouloir passer ici (on ne sait trop en vertu de quel emballement, sans doute plus ou moins racoleur en direction des royalistes) pour une circonstance aggravante. En réalité, il s'agit d'une technique de dénigrement classique : voilà un roi qui n'est même pas un roi. Est-ce à dire que ce serait mieux, si c'en était vraiment un ? Pas du tout (saluons tout de même au passage la reine d'Angleterre, celle de Hollande, le roi des Belges, celui d'Espagne, etc...non sans une furtive sympathie pour ceux qui regretteraient que nous soyons bientôt « les seuls en Europe... » à nous priver d'un « vrai roi » presque aussi impotent qu'un "Président" de la IV<sup>ème</sup>, qu'il soit d'ailleurs "du Conseil" ou "de la République", mais c'est justement pour cette raison qu'on les aime : l'impotence au pouvoir, quelle représentation jubilatoire de la réduction du supérieur à l'inférieur et de la dissolution, par voie parlementaire, de la responsabilité de chacun dans l'irresponsabilité d'un seul !).

En fait, que reproche-t-on à un « *roi sans l'hérédité* » ? Non pas de n'être pas un roi, naturellement, mais alors de n'être qu'un bâtard ? un impossible compromis entre la République et la Monarchie ? un cercle carré ? Où est cependant l'incohérence d'une tête à la République, surtout si elle est élue au suffrage universel direct et sur un mandat d'une durée déterminée ? C'est pourtant simple : c'est que ce soit une tête qu'on ne puisse pas, démocratiquement, couper.

Nous voulons bien, à la rigueur, d'une tête, mais qu'on puisse couper. Voilà un moment que nous sommes en mal de décapitation. Nous avons décapité le roi. Le temps est venu de la prochaine Révolution : décapiter la nation ! Premier grand pas vers une Europe enfin sans nation, le rêve d'une Europe supra-nationale !

Quant à savoir ce que peut signifier ce supra-nationalisme sans nation, à part un supra-néant qui ne soit qu'un néant de supra-quoi-que-ce-soit où le plus sûr que nous ayons à gagner soit de commencer par nous anéantir nous-mêmes et par perdre toute force de résistance au recul avéré d'une entité authentiquement européenne et de l'idée de République et de liberté en Europe et dans le monde, c'est une question, sans doute, à laisser en suspens, au gré des courants éthérés du supra-spéculatif...

## V- Implications économiques de l'idéal républicain

Or nous avons d'autant plus besoin d'une forte représentativité, non seulement nationale, mais de la nation elle-même que – j'y viens enfin – notre nation représente à son tour, et du fait de l'universalité de son projet social, une exigence (un défi) proprement économique, aujourd'hui sans égal dans le monde.

L'idée de la République impose en effet une responsabilité publique (nécessitant un Etat qui l'organise) du plus de liberté en même temps que d'égalité des citoyens, sous tous les rapports possibles et en un sens tel que ces deux principes ne soient pas seulement compatibles ou complémentaires (en se limitant mutuellement), mais bien plutôt implicatifs l'un de l'autre, c'est-à-dire s'augmentant l'un l'autre, en proportion l'un de l'autre.

Comme nous entrons dans une affaire complexe, je voudrais essayer d'être clair. J'aborderai l'idéal de la République à partir de sa contestation au nom du réalisme le plus neutre dont je laisserai se développer les conséquences jusqu'à un contre-modèle en contraste duquel devrait s'éclairer le sens de ce que j'appelle République.

### **1- Contre la République : le despotisme libéral**

Plaçons-nous, en effet, dans l'hypothèse la plus improbable, où tous les citoyens jouiraient de moyens matériels et immatériels strictement égaux : le libre usage de ces moyens par chacun suffirait, à lui seul, à produire entre eux une situation d'inégalité au moins matérielle. Ici, l'égalité apparaît comme un principe statique, la liberté, dynamique, l'un et l'autre mutuellement opposables.

Très vite, cependant, le principe de liberté en viendrait à se contredire lui-même, tel augmentant ses moyens jusqu'à pouvoir imposer aux autres une diminution relative des leurs et, à terme, sa propre tyrannie (d'où ne résulte pas moins de servitude pour le tyran que pour ses victimes, éventuellement consentantes, au seul asservissement desquelles tient sa puissance). On en reviendrait alors à une situation statique, mais d'un maximum d'inégalité pour un minimum de liberté (en tout cas matérielles).

Notons bien qu'en parlant ici d'un maximum d'inégalité, nous n'entendons que celle entre le tyran et ses sujets. Cela étant (ce sera ma troisième étape), il ne cesse pas d'être de l'intérêt du tyran d'augmenter la force à la fois des moyens que lui sont devenus ses sujets et donc, dans une proportion encore supérieure, de ceux de ces sujets dont la fonction (entre autres de police) est de limiter l'usage de cette force à l'exclusif profit de son propre intérêt dont il peut prétendre, pour cette raison, qu'il s'identifie à celui du monde qu'il gouverne.

Ainsi est-il nécessaire de réinjecter, à l'intérieur d'un tel monde, le plus stable qu'il se puisse, une dynamique d'émulation sélective, de surenchère à l'efficacité qui fonde le règne du tyran sur une division de ses sujets, croissante à proportion de leur proximité au pouvoir suprême.

Cette seule mécanique suffit à justifier le principe de la concurrence contrôlée (c'est-à-dire concurrentielle à condition de ne pas concurrencer le pouvoir de l'Etat, donc, par définition, anti-monopolistique) et d'une compétitivité qui ne soit naturellement pas exclusive (sous peine de se contredire) des meilleures conditions d'exercice de chaque fonction, donc d'efficacité de ses agents.

Réciproquement, le dynamisme de la concurrence (que promeut le libéralisme économique) requiert un Etat qui lui garantisse un maximum de paix civile et de sécurité, en quoi il s'accommode parfaitement, et même le mieux, de la stabilité d'un Etat policier (qui n'ait rien à faire d'aucun libéralisme politique).

On voit que la liberté dont se réclame le libéralisme n'a d'autre finalité, en dernière instance, qu'un accroissement indéfini de force, mais d'une force dominatrice qui ne s'éprouve que dans sa relativité à ce qu'elle domine et qui ne vise, par conséquent, qu'un maximum d'inégalité tolérable par ceux qu'elle se soumet.

Et ce que je viens de développer là n'est pas le fruit d'une spéculation plus ou moins paradoxale ou originale. En suivant un autre cheminement déductif, j'arrive à un système

politique (dont un partisan actuel serait, chez nous, Sarkozy) du même genre que celui que prônait déjà Hobbes au XVII<sup>ème</sup> siècle, l'un des grands auteurs de référence des néo-conservateurs états-unien et contre qui, essentiellement, Rousseau a composé son *Contrat social*.

Or il faut bien avoir à l'esprit que, pour Hobbes déjà, l'une des conditions de la tolérance à la servitude et à l'inégalité, pour les plus démunis, c'est justement leur propre confort matériel, voire un certain degré de prospérité. Il faut se garder de toute naïveté à l'égard de ce despotisme libéral, qui gagne d'ailleurs à s'occulter sous le couvert d'une forme démocratique : son but n'est évidemment pas la paupérisation des plus pauvres, bien au contraire. Et encore moins l'accroissement du chômage, source d'une oisiveté dangereuse.

Certes, le taux de chômage doit demeurer variable en fonction des variations sectorielles de la concurrence, de façon à ce que la menace du chômage contraigne les travailleurs à consentir à la stagnation ou aux régressions qu'elle impose de leurs conditions de travail ou de rémunération.

Mais cette pression n'est efficace que si la proportion de chômeurs se limite à un degré assez bas pour que la situation en demeure socialement infâmante (plutôt que de se banaliser). L'indemnité de chômage apparaît alors comme un octroi concédé par un Etat-Providence aux moins dynamiques de ses ressortissants. Le système peut d'ailleurs être efficacement affiné grâce à une forte inégalité d'indemnisation en fonction de la durée du chômage : un fort taux d'indemnisation permettra ainsi de banaliser le chômage de courte durée en favorisant par là même l'adaptation des travailleurs à la variabilité des besoins de leurs employeurs (c'est l'un des aspects du modèle danois parfaitement transposable dans un Etat despotique).

## **2- L'alternative économique fondatrice et le paradoxe de la dynamique du partage**

A présent, je le demande : qui ne serait disposé à sacrifier une part plus ou moins extensible d'on ne sait trop quel idéal de liberté à ce programme de prospérité au nom duquel nos constitutionnalistes européens nous proposaient de nous assujettir à la puissance exemplairement démocratique des Etats-Unis d'Amérique ?

Réponse : nous ! Comment s'étonner que ses promoteurs n'en reviennent pas et que la seule explication qu'ils y trouvent, c'est que nous n'ayons décidément rien compris à notre propre intérêt ?

Même les socialistes, et plus dramatiquement une majorité de militants socialistes, semblent s'être à ce point éloignés de l'idéal républicain de l'égalité, non seulement immatérielle, mais incluant tout ce qu'implique de matérialité cette première, qu'il est devenu aujourd'hui moins équivoque de se situer sur l'échiquier politique en se disant républicain que socialiste ou même de gauche.

Ils n'imaginent même pas, tous ces néosocialistes néo-libéraux, que si j'avais à choisir, in abstracto, entre ces deux systèmes, l'un inégalitaire, mais d'où résulterait un enrichissement constant des plus pauvres et l'autre, strictement égalitaire, d'où résulterait un appauvrissement de tous jusqu'à un niveau de pauvreté (je ne dis pas de misère) inférieur même à celui des plus pauvres dans le premier, je pourrais choisir le second ! Il sont si étrangers à la possibilité d'un tel choix qu'ils n'y verraient rien de plus que l'expression de l'un des plus méprisables des sentiments : l'envie, l'incapacité à supporter que d'autres possèdent plus ou mieux que soi.

C'est drôle, parce qu'ils ne réalisent pas qu'ils s'accusent eux-mêmes, ceux qui portent ce genre d'accusation : s'ils sont si agressifs à l'égard d'un système qui voudrait, au pire, si on les suit, justement prévenir, autant que possible, la tentation de l'envie, c'est bien qu'ils tablent sur elle comme premier motif-moteur de tout progrès. Et sur plus méprisable encore que l'envie : à savoir le besoin d'être envié, la nécessité, pour jouir de sa situation, de jouir de l'envie qu'elle provoque.

Mais ce n'est une jouissance que de profiteurs : les chercheurs et les inventeurs, qui eux changent vraiment le monde, regardent ailleurs (s'ils ne regardaient pas "ailleurs", ils ne verraient jamais rien que nul n'aurait jamais vu).

Quant aux premiers, ils ne songent même pas que, pris au vertige de la splendeur de tel paysage ou de telle œuvre humaine, puisse manquer à ma joie de n'avoir personne en

compagnie de qui partager ma joie. Ils n'ont pas idée du miracle de ce partage entre tous qui, de lui seul, augmente la part de chacun.

C'est pourtant une évidence qui n'est pas seulement d'ordre affectif, mais très élémentairement économique : ils ont sous les yeux le gain de productivité (contraire aux prédictions néolibérales) dont s'est accompagné le partage du temps de travail et, au lieu d'en améliorer l'organisation et d'y adapter le contexte contrôlable de façon à en obtenir aussi une augmentation, logiquement consécutive, de la quantité de travail à partager, ils continuent de nous asséner le sophisme (là, je ne parle que des libéraux à la Sarkozy, bien sûr), l'incroyable insulte à notre intelligence, que plus de travail ne peut signifier que plus pour ceux qui en ont déjà, éventuellement trop, et donc moins pour ceux qui en voudraient bien aussi un peu, si c'était possible.

Ce n'est même pas de la cécité : c'est du dogmatisme inégalitaire pur jus ! Toujours l'inégalité comme principe dynamique : ils n'en connaissent pas d'autre.

Evidemment que plus de travail, cela veut dire plus de monde au travail et même idéalement, ou bien plutôt "normalement", tout le monde. Et pour un travail plus efficace. Donc mieux partagé. Moins lourd pour chacun. Et par conséquent aussi plus libre : impliquant plus de liberté pour chacun en même temps que plus d'égalité entre tous, et à proportion l'une de l'autre.

### **3- Le sens économique du ternaire de la devise républicaine et ses conséquences**

En ce sens, le partage du travail n'est pas une simple solution socialiste à un problème conjoncturel de chômage : c'est une traduction matérielle du principe républicain de ce que j'ai appelé l'implication mutuelle de la liberté et de l'égalité, qui donne son sens le plus concret au troisième impératif de la devise de la République, puisque c'est la fraternité du partage qui constitue le principe dynamique de cette mise en rapport des deux premiers. Le travail n'est pas ici simplement regardé comme la source d'une richesse dont le travailleur ne serait qu'un instrument (éventuellement moins intelligent qu'une machine), il est en lui-même d'abord une richesse, une expression spécifique de l'humanité de l'homme et de sa liberté à laquelle, donc, tout homme doit avoir part, sous quelque forme que ce soit, pour le plus grand bien de tous les hommes.

#### a- le droit au travail et l'indemnisation du chômage

C'est pourquoi, dans sa conception républicaine, la reconnaissance du travail comme d'un droit n'est pas seulement celle d'une aptitude a priori de chacun à travailler qui interdirait de présumer que ce soit incapable d'aucun travail, ce n'est pas seulement la reconnaissance d'un droit subjectif, le droit reconnu à chaque sujet de travailler, sous cette réserve implicite que le lui permette la quantité de travail objectivement disponible : le fameux « droit de travailler » que proposait le projet de Constitution européenne, une sorte de droit d'exister en tant qu'agent potentiel de l'accroissement de la richesse dans le monde. C'est le travail qui est lui-même un droit. C'est d'avoir un travail à exercer.

Si la République reconnaît donc un « droit au travail », c'est parce qu'elle se reconnaît cette responsabilité que chacun jouisse d'une possibilité objective de travail. Et ce droit n'est nullement formel, contrairement à ce qu'ont l'air de se figurer les Olivier Duhamel, Dominique Voynet et consorts (dans une terminologie qui se veut paradoxalement inspirée du marxisme, ce qui, en l'occurrence, est vraiment un comble !), car il comporte une conséquence à la fois morale et très concrète : c'est que l'indemnisation du chômage ne soit pas assimilable à cette forme d'aumône ou de charité publiques dont les ci-devant cités, soi-disant de gauche, semblent se faire l'idée, c'est bien plutôt la réparation (ce que signifie, stricto sensu, le terme d'indemnité) d'un manquement de l'Etat, en tant qu'instance de la responsabilité collective de la nation, à l'obligation de droit qu'il s'est reconnue de donner à tous un travail.

Le droit au travail n'est donc pas plus contredit par le chômage que ne l'est le droit de propriété par l'existence de voleurs : car de même que le droit de propriété implique en

soi la sanction du voleur qui est sa conformation au droit, de même l'Etat se conforme au droit de chacun à un travail en indemnisant les victimes de son manquement à ce droit. Et il en résulte un intérêt matériel immédiat de l'Etat, c'est-à-dire de chacun, à ce que tous travaillent, qui appartient à la vertu dynamique du principe d'égalité en tant que principe, non seulement politique et social, mais bien, lui aussi, et tout autant, économique.

Et de cet intérêt économique de tous au travail de tous découle, en retour, non plus seulement un droit, mais une obligation morale et politique pour chacun de travailler ou de refuser le statut de chômeur.

#### b- niaiseries de la « récompense au mérite » et de la « culture du résultat »

Le travail de chacun est donc essentiellement l'affaire de tous. Il ne s'agit pas seulement là d'un principe normatif républicain : c'est d'abord la reconnaissance de cette réalité de fait qu'il n'y a pas de travail qui ne serait qu'individuel et dont le fruit ne serait dû qu'au mérite propre de son agent immédiat. Ce sont justement les inventeurs et les créateurs qui le savent le mieux, qui sont les plus conscients de ce qu'ils doivent à ceux qui les ont « préparés ».

Au reste, ce que j'estimerai mon mérite se verrait assez payé de cette estime. Le seul vrai mérite serait justement d'être capable de mériter plus qu'on ne reçoit. Le minable thème infantile de la « récompense au mérite » (hélas démagogiquement repris par certains "socialistes") n'est qu'une minable tentative de moraliser l'individualisation du travail, c'est-à-dire sa désocialisation, afin d'introduire, jusqu'au sein de chaque entreprise ou communauté de travail, une "culture" de la concurrence, entre agents ou services homologues, enfin substituable, et au nom de la justice, à l'esprit de solidarité.

Par chance, le cynisme brutalement incontinent de Sarkozy est toujours là pour donner le mot juste : l'inepte niaiserie de la « récompense au mérite », c'est en fait « la culture du résultat » pour lequel tous les moyens sont bons, à commencer par le traficotage des résultats et les différents coups bas, plus ou moins incontrôlables, entre concurrents internes. Ceux qui n'ont pas l'expérience du travail en entreprise dans de telles conditions peuvent difficilement se faire une idée du temps, de l'énergie et de l'efficacité qui se perdent à ce genre de course à la carotte. Sans parler du démembrement progressif qui s'ensuit pour l'entreprise en question.

Outre que la "culture" du résultat, c'est évidemment juste l'extrême inverse de la culture du "mérite" (l'un n'est pas seulement l'aval du courant dont l'autre est l'amont, mais ne regarder qu'au résultat suppose de rester indifférent à ses moyens, alors que la considération du seul mérite risquerait de l'apprécier d'autant que moindre en demeure l'efficacité), cet immoralisme cynique est pragmatiquement contre-performant. A vrai dire, il faut beaucoup de « culture du résultat » pour parvenir à convaincre encore trop peu de gens des résultats de la « culture du résultat » (grotesque oxymore, s'il en est !). Le plus clair de son "résultat", c'est de perdre sur les deux tableaux : et celui de l'idéalisme et celui du réalisme auquel on s'enorgueillit de sacrifier le premier.

#### c- la solidarité dans le travail

La culture (entendez le culte, l'absolutisation) du résultat, c'est une périphrase pour l'arrivisme, l'obsession de l'arrivée, « d'y être arrivé », dans une impatience, une immédiateté exclusive de toute médiation. Cette ignorance de la médiation, du temps de travail socialement nécessaire à tout résultat, ou plutôt (car l'étymologie du mot même de "résultat" indique justement un saut, la soudaineté d'un bond qui pourrait bien avoir "sauté" l'essentiel, d'où le caractère purement factuel, éventuellement factice, voire fortuit du résultat) ce refus du temps de travail socialement nécessaire à tout accomplissement, y compris le plus individuel, voilà la tentation anti-républicaine par excellence (à laquelle s'adapte si bien le raccourcissement du mandat présidentiel de 7 à 5 ans).

La conscience, au contraire, de ce que doit mon travail au travail de tous, ne serait-ce qu'ici, par exemple, tous ceux que j'ai lus ou écoutés, depuis des millénaires, mais aussi mes contemporains à qui je parle et d'autres encore plus nombreux, dans l'avenir, qui ne me liront jamais et pour qui je me bats et je dis ce que je dis, c'est elle, cette conscience, qui m'oblige à me demander : « Mais que peut-il y avoir au juste qui soit vraiment de moi et à moi, dans tout cela, et que je puisse prétendre m'appartenir en propre ? » Même ce

que j'ajouterais, à supposer que j'ajoute rien, ce n'est encore qu'une réaction à ce que je vois de là où d'autres m'ont conduit, jusqu'à ce champ de perspectives, unique ("inédit!"), sans doute, que nul ne peut certes occuper à ma place (autrement qu'en s'identifiant à moi), mais dont la singularité même demeure aussi, plus ou moins directement, l'œuvre de tous.

Je ne dis pas que rien ne soit de moi. Je dis juste que je ne peux pas savoir quoi. Et qu'en particulier mon travail ne me donne aucun droit d'appropriation exclusive d'aucune part de ce qu'il a produit là. Il a plutôt été de m'approprier un bien qui n'était le mien que parce qu'il était celui de tous, donc de m'approprier moi-même à ce bien qui n'est que celui, en quote-part indivise, de la fraternité que j'appelle République.

#### 4- Travail et propriété : le fondement du droit de propriété collective

Si le travail était donc le fondement d'un droit de propriété, il ne le serait à mes yeux que d'une propriété collective et pour une collectivité aux limites incirconscriposables où se dissoudrait l'idée même de propriété.

Or il y a un droit universel de propriété individuelle et inaliénable qui découle directement du principe que les hommes naissent libres, c'est-à-dire non esclaves : chacun n'appartenant à personne, sinon soi, dans la liberté de disposer de soi, au même titre que tout autre, à commencer par la capacité de s'isoler, de se reposer.

La propriété individuelle se justifie comme condition de cette liberté qui a beaucoup moins à faire, en effet, avec le droit au travail qu'au repos : à la stabilité du repos. C'est ainsi que le bruit peut constituer à lui seul une violation de propriété.

Mais une telle stabilité (par où la propriété se distingue de la simple possession) "repose" évidemment elle-même sur celle, collective, de la communauté où chacun doit pouvoir en jouir autant que tout autre.

En ce sens, une part inaliénable de propriété collective se justifie comme condition de toute propriété individuelle. Et elle procède, analogiquement à celle-ci, du libre droit d'un peuple à disposer de soi-même, selon la singularité d'un monde qui soit, justement, le sien, c'est-à-dire qui ajoute un monde à la richesse des mondes.

Cette condition d'autonomie à laquelle tendre implique donc à son tour un travail et une organisation collective de ce travail qui en suppose en droit une propriété collective des moyens de production. C'est pourquoi, dès avant le terme d'une Libération encore incertaine, le 15 mars 1944, le Conseil National de la Résistance prévoyait, parmi les premières mesures à prendre, sous l'autorité du Général de Gaulle, aussitôt le territoire libéré, « *le retour à la nation des grands moyens de production, fruit du travail commun, des sources d'énergie, des richesses du sous-sol, des compagnies d'assurance et des grandes banques* ».

Même si on peut discuter du bien-fondé de légitimer les nationalisations par le « travail commun », ce qu'il importe ici surtout de retenir, c'est en tout cas ce souci de légitimation théorique de telles mesures qui en interdit toute réduction à des décisions d'ordre purement conjoncturel et donc temporaire. Elles ont, en réalité, valeur constitutionnelle, comme en atteste le préambule de la Constitution de 46, intégralement repris dans celle de 58 : « *Tout bien, toute entreprise, dont l'exploitation a ou acquiert les caractères d'un service public national ou d'un monopole de fait, doit devenir la propriété de la collectivité* ».

Cet énoncé du principe de la nationalisation me paraît néanmoins encore trop restrictivement subordonné à la factualité de l'évolution de l'économie.

Je suis partisan d'une version plus normative et dynamique, précisant d'abord le caractère inaliénable de la propriété nationale, sous la seule éventuelle réserve d'une concession par décision référendaire, et surtout explicitant le principe de la nationalisation comme celui de l'appropriation collective de tous les moyens de production et services d'intérêt public dont dépendent, conjointement et indissociablement, l'indépendance économique et politique de la nation et sa capacité à satisfaire à l'exigence d'égalité de ses citoyens, non pas seulement devant la loi ni "en droit" (opposable à ce qui serait "en fait"), mais "en droits" au pluriel (comme il est écrit dans le premier article de la Déclaration de 1789, préambule de notre Constitution), c'est-à-dire d'abord en libertés concrètes (matérielles et immatérielles, de la santé au savoir, de la stabilité de la propriété individuelle à la mobilité des transports, etc...)



C'est à cette proposition d'ordre constitutionnel que je reconnâtrai pour ma part un véritable parti ou candidat républicain pour lequel je serai prêt à voter, quelque sacrifice que cela puisse impliquer par ailleurs, pourvu que ce ne soit celui d'aucune disposition nécessaire à la cohérence de ce que j'appelle République, en tout cas pour ma nation. Cette proposition constituera en outre une clarification définitive, et d'extrême urgence, du sens de notre Non au projet de Constitution européenne et à la normativité de son interprétation de la concurrence.

## **5- La privatisation euraméricaine contre la nationalisation républicaine**

Car la concurrence promue par ce projet pseudo-européen est en réalité une concurrence faussée au profit de l'entreprise privée, y compris en charge de mission de service public, et c'est au nom même du principe qu'il énonce d'une concurrence libre et non faussée qu'il était déjà nécessaire de le refuser : non seulement l'interdiction de toute harmonisation fiscale entre différents Etats fausse la concurrence entre leurs entreprises respectives, puisqu'il leur est ainsi interdit de travailler au même coût social de production, mais il s'ensuit que la concurrence dont il s'agit ne peut plus directement s'établir entre les produits des entreprises, mais d'abord entre leurs fiscalités respectives, tendant ainsi à une réduction du coût du travail par la réduction de l'impôt qui est la source même de la richesse publique et de sa redistribution (dès le prélèvement de l'impôt, par sa proportionnalisation au revenu imposé).

Ce projet visait donc très clairement à un appauvrissement de la ressource publique et à un contrôle supranational de l'usage économique, par chaque nation, de ses ressources collectives propres, c'est-à-dire de ce que chacun de ses membres consent à sacrifier à sa collectivité, entre autres au soutien de tel ou tel secteur d'activité, public ou privé, qu'elle juge nécessaire à son indépendance.

Nous ne voulons pas d'une Union servile de nations asservies, même disposant d'un droit formel de quitter l'Union. Nous voulons l'union de leurs libertés, union libre, donc, en effet, mais qui ne le sera réellement que si ces libertés s'augmentent les unes les autres, au lieu de se fondre et de se perdre en une masse indistincte et amorphe, à géométrie indéfiniment variable.

En tout état de cause, il était vain de tenter de nous dissimuler que la logique de ce projet de Constitution anti-européenne était bien celle, conforme à l'actuelle évolution de la "construction européenne", d'une privatisation de toutes les richesses, d'une dénationalisation de l'économie et d'une dissolution de toute responsabilité publique, à l'échelle de l'Europe autant que de chaque nation européenne, tout cela au profit d'une fluidification des capitaux dont on prétend espérer un effet mécanique de prospérité, non pas même européenne, mais mondiale.

Ce serait incroyable de naïveté dogmatique ou de cécité idéologique, si l'intérêt immédiat n'en était pas si visible pour les plus riches et les plus puissants, et en particulier pour la puissance américaine des Etats-Unis qui sont loin de rien avoir à craindre d'aucune indépendance ni efficience politiques, ou a fortiori militaires, de cette velléité d'Europe, et encore moins si elle a pour conséquence de diluer en soi la voix de la France à l'ONU et dans le monde.

Au regard d'une telle situation, la responsabilité de la France, de la nation française, est plus décisive que jamais. Et non seulement sa responsabilité requiert un Etat fort et d'abord stable, mais même s'il ne l'était pas, elle se devrait déjà cette première stabilité de ne pas en changer, en tout cas maintenant.

Changer de République, donc de Constitution, c'est bien sûr une possibilité légitime.

Il faut seulement être conscient qu'il s'agit d'un changement qui affecte le fondement même de la nation, raison pour laquelle, en France, il ne s'est jamais opéré que sous l'effet d'une remise en cause de la nation tout entière, voire de sa simple survie.

Consécutif au Non du dernier référendum, il ne pourrait s'interpréter que comme le symptôme d'un ébranlement profond qui en affaiblirait rétrospectivement la validité, tout en ajoutant un semblant de légitimité juridique au fantasme giscardien de nous remettre le couvert de la ratification à laquelle on ne doit pas oublier que nos eurocrates n'ont toujours pas renoncé. Surtout avec une Constitution qui nous alignerait, peu ou prou, sur le parlementarisme des autres nations européennes.

Si la France doit changer, il faut que ce soit, au contraire, et clairement, dans son propre sens qui est celui des réformes constitutionnelles que je propose : au-delà de la constitutionnalisation, pour tout ce qui en est possible, du programme du Conseil National de la Résistance, l'impérativité du référendum pour toute initiative de décision passible d'en relever selon la Constitution (qui me paraît plus sûre que l'institution d'un référendum d'initiative populaire à laquelle je n'ai pas d'opposition de principe, dans l'absolu, mais dont il ne faut pas sous-estimer les dangers) et l'extension de cette impérativité à toute privatisation du patrimoine national, en particulier de toute entreprise de propriété publique, sans que me paraisse exigible la réciproque, à toute nationalisation, dont je vois mal comment mettre en doute l'intérêt général, au-delà de toute opportunité de gestion économique, laquelle relève, selon moi et selon la Constitution de la V<sup>ème</sup> République, de la compétence du gouvernement et de la sanction du Parlement.

Pour ce qui est de l'initiative de la nationalisation, en revanche, c'est typiquement le genre de mesure qui me semblerait pouvoir appartenir au domaine légitime d'application d'un référendum d'initiative populaire, à condition qu'on ne puisse pas arguer de l'abstention du peuple pour la délégitimer a priori, en particulier dans un programme présidentiel.

Car la propriété publique de tout ce qui est public n'est pas d'abord affaire de calcul économique (même si c'est bien, en fin de compte, le meilleur calcul) ni de simple volonté ; c'est une affaire de droit républicain, donc de droit. Si on parle d'indemniser les détenteurs de biens nationalisés, c'est parce que l'Etat se reconnaît fautif, non pas de nationaliser (comme un voleur qui paierait une amende pour pouvoir voler), mais d'avoir à le faire, c'est-à-dire d'avoir laissé se privatiser ce qui était public ou ce qui aurait gagné à l'être.

## 6- La révolution de l'économie du partage

Et il n'y va pas seulement du droit de propriété, mais du sens nouveau que donne la République à la jouissance de la propriété.

Cette jouissance n'a rien à voir avec celle d'une possession privative, exclusive même de sa jouissance par d'autres.

Y compris lorsque je m'isole dans le stable repos de ma propriété individuelle, je ne me repose pas dans l'incommunicabilité stérile d'une pure inertie : c'est là au contraire que mon recueillement et mon ressourcement à distance de tout "particulier" me disposent, du sein de l'intime, au plus universel : à la liberté de l'universel.

La propriété privée ne se justifie que par cette ouverture, qu'elle seule permet, à l'autre le plus autre qui ne cesse de l'habiter.

A l'extrême d'une telle solitude choisie, ma jouissance en demeure affectée de ce qu'un seul autre ne puisse en jouir. Sa privation me prive, ne serait-ce que comme une restriction à la communicabilité de ma jouissance qui participe de ma jouissance. Et plus encore de la jouissance de ce qu'il peut demeurer d'incommunicable de ma jouissance, à l'expérience de quoi ce que j'en communique ne peut que renvoyer chacun, comme à l'intime de sa seule expérience propre.

Car il y a aussi une jouissance de ne pas posséder qui est ce que l'on appelle, proprement, l'amour.

Ainsi, non seulement la propriété privée n'est-elle pas opposable à celle publique, la seconde conditionnant la première, mais, bien plutôt que d'enfermer dans l'exclusivisme de la possession, sa jouissance est tout entière ouverte à celle du partage qui se réalise dans la propriété publique ou, pour mieux dire, commune, celle de ce qui ne peut que se partager sans se diviser, ni donc se posséder. Non plus qu'on ne possède un paysage, ni la richesse d'une perle de sueur ou de rosée. Non plus qu'on ne possède ni ne maîtrise l'incommunicabilité du beau. Non plus que ne se divise en se partageant nulle jouissance, plutôt qu'elle ne se multiplie.

C'est à cette communauté de jouissance qu'est destinée à disposer la propriété privée : là seulement me semble résider son fondement, autant que sa valeur fondatrice.

La fonction économique elle-même de la propriété change alors de sens, en même temps que son rapport au travail.

Il faut appliquer à l'économie la révolution galiléenne qui, au lieu d'opposer le mouvement au repos comme à son propre terme, lui intègre le repos, à la fois comme rapport constant du mouvement d'un mobile à celui de son référentiel, mais plus essentiellement aussi, comme constitutif de l'inertialité première du mouvement. De même ici, le travail n'est pas ce mouvement (à raison de l'effort déployé) source d'une richesse dont le terme ou la finalité serait la stabilité de la propriété où se reposer, afin de reprendre (éventuellement) le travail qu'elle motiverait, mais, comme je le disais, le travail est lui-même une richesse et déjà une propriété dont la stabilité est un caractère constitutif, autant que le repos, et constitutif de sa mobilité même et de son efficacité.

Ainsi le travail commun, au sein d'une commune entreprise, qu'elle soit publique ou privée, doit-il a priori impliquer une part essentielle de commune propriété de ses moyens autant que de ses effets.

Le capitalisme tend naturellement à dissocier les trois fonctions de l'actionnaire, du travailleur et du client de l'entreprise, dans une distension triangulaire de leurs intérêts respectifs, au profit, en priorité, du premier, voire au détriment, dans sa financiarisation actuelle, des deux derniers.

L'entreprise de propriété publique propose un système inverse de solidarisation des trois fonctions : de l'actionnaire, comme contribuable, du travailleur, comme agent, et du client, comme usager : l'"actionnaire" est en même temps "client", le "client", "actionnaire" et le "travailleur", "actionnaire" et "client". Sous la condition d'une formation appropriée, la fonction médiatrice du travailleur peut alors devenir celle d'un agent de socialisation de la société, fonction qu'il parvient, de fait, à remplir en dépit de la carence de cette formation, de l'effort de décrédibilisation méthodique de son statut, comme de l'idée de nation et de celle d'intérêt général, et de la formidable désorganisation, en particulier, de l'administration publique.

Mais ce qui vaut à l'échelle de la nation vaut a fortiori à l'échelle inférieure d'une entreprise ou d'une société dite privée. « *Associer les travailleurs à la marche de l'entreprise* » en leur donnant part, non seulement à l'organisation et à l'orientation de son activité, mais aussi à ses bénéfices et à leur gestion, c'est, de toute évidence, le système, déjà éprouvé dans un nombre croissant d'entreprises, qu'il revient à l'Etat d'encourager par des mesures d'intéressement fiscal : car plus il y aura d'analogie entre public et privé, dans le sens de l'assimilation du privé au public (ainsi qu'il en est dans l'enseignement), mieux se clarifiera la spécificité du travail public en tant que service de l'intérêt général, c'est-à-dire de la fraternité républicaine.

C'est ce que de Gaulle appelait, sans écho en son temps, l'idéal économique de la "participation", dont le vocable a traîné périodiquement dans le discours de l'actuelle absence de vergogne au pouvoir, en manière de clin d'œil de plus en plus falot à l'adresse de l'électorat du gaullisme de gauche (dont il était bien placé pour n'avoir pas sous-estimé l'importance, au moins dans la première élection de Mitterrand). Et de Gaulle voyait dans cet "associationisme" une véritable solution alternative, sur le long terme, au règne du capitalisme, c'est-à-dire de la dissociation du capital et du travail, et de la loi exclusive du marché, c'est-à-dire de la prétendue régulation mutuelle de l'offre et de la demande, vieille lune dont on voit de mieux en mieux qu'elle consiste, en réalité, en une stratégie très offensive d'accommodation de la demande à l'offre, au seul profit de l'accroissement de la richesse des détenteurs de capitaux.

## Conclusion : « Notre jeunesse »

« *Tout de même, l'économie de marché, on n'a jamais rien trouvé de meilleur* » disait Alain Peyrefitte à de Gaulle (à l'issue du Conseil des ministres du 12 décembre 1962).

« *Le marché, Peyrefitte, répond de Gaulle, il a du bon. Il oblige les gens à se dégoûter, il donne une prime aux meilleurs, il encourage à dépasser les autres et à se dépasser soi-même. Mais, en même temps, il fabrique des injustices, il installe des monopoles, il favorise les tricheurs. Alors, ne soyez pas aveugle en face du marché. Il ne faut pas s'imaginer qu'il règlera tout seul les problèmes. Le marché n'est pas au-dessus de la nation et de l'Etat. C'est la nation, c'est l'Etat qui doivent surplomber le marché. Si le marché régnait en maître, ce sont les Américains qui régneraient en maîtres sur lui ; ce sont les multinationales, qui ne sont pas plus multinationales que l'OTAN. Tout ça n'est qu'un simple camouflage de l'hégémonie américaine. Si nous suivions le marché les yeux fermés, nous nous ferions coloniser par les Américains. Nous n'existerions plus, nous Européens* ».

Vous avez bien lu : « *nous Européens* », c'est à la fois l'Européen qui parle et le Résistant, et résistant qui l'avait d'abord été à l'occupation d'une nation européenne par une autre.

C'est à ce texte que fait écho la réponse du peuple français au référendum du 29 mai 2005.

Aux dépités d'une « *France de résistants* » qu'ils voudraient mythique, c'est la persistante voix de la Résistance qui a renvoyé ce lointain écho. Et cet écho, c'est ma génération qui le leur porte, la même jeunesse, Monsieur Mauroy, qui s'est massée dans les rues, au sinistre 21 avril 2002, contre le populisme dont vous avez plein la bouche, votre seul aliment, votre unique argument.

Et nous avons voulu donner toutes ses chances à l'actuelle absence de vergogne à laquelle, malgré nous, à cause de vous et des vôtres, nous avons consenti le pouvoir. Chacun dans la mesure de nos moyens et de nos disponibilités, nous étions prêts à tout, à toutes les missions, à toutes les rémissions, pour une renaissance vraiment républicaine. En particulier, peut-être parmi les premiers d'entre nous, ceux qui nous sont venus, il y a plus ou moins longtemps, du Maghreb, formidable réservoir d'énergies et d'aspirations.

Quel immense gâchis ! Mais quelle immense ressource qui ne demande encore qu'à se mobiliser !

Je crois, plus généralement, que nos politiques n'ont aucune idée des sacrifices, y compris financiers, auxquels nous sommes disposés, nous le peuple tout entier de France, pourvu que la raison en soit claire et conforme, jusque dans leurs modalités d'application, à l'incroyable défi d'une République pour le monde qui est le nôtre.

En est-il un capable de comprendre combien nous élève au-delà d'aucun désir de prospérité cette exigence d'égalité, libre et fraternelle, qui nous anime ?

Et qu'on ose nous parler d'archaïsme parce que nous nous référons à la Résistance, nous qui nous battons pour ce qui demeure un idéal et un projet, quand on se réclame par ailleurs de doctrines qui remontent, non pas à 60 ans, mais à plus de deux siècles, telles que *La Richesse des nations* d'Adam Smith, encore antérieure (1776) à la Révolution française, voire le *Léviathan* de Hobbes, du milieu du XVII<sup>ème</sup> siècle (1651), il y aurait vraiment de quoi en rire, s'il n'y paraît autant de barbarie amnésique ou de mépris de notre mémoire...

Qu'on se le dise, donc, nous sommes tous des « *gaullo-communistes* » ! Nous sommes de la race des « *escrocs* », nous les gaullo-cocos, les chirurgiens insurgés du vieil arbre mort qu'on n'en finit pas de vouloir abattre.

Mais nous savons que ce ne sont certainement pas ceux qui se prétendent modernes qui le sont : nous les voyons bien trop obsédés de suivre le mouvement ou de ne l'anticiper que comme le chien itinéraire de son maître, plutôt que de l'infléchir et de lui donner sens. Il n'y a rien à espérer de l'éternel suivisme de ces collaborateurs dans l'âme.

J'ai au cœur une autre Histoire. Certains de ceux qui en gardent les stigmates sont encore là. J'ai pu en voir et en toucher.

C'est vrai que je n'ai pas moi-même porté cette croix. Et qui peut savoir s'il aurait eu le courage et la force des suppliciés ?

Mais avec les armes et dans les conditions qui sont les miennes, si j'ai une raison de me battre aujourd'hui, c'est bien, en effet, moi aussi, pour que n'ait pas été vaine la croix de la Résistance.

NOTE : Je ne vois personne, depuis que je me suis engagé dans ce combat, dont il pouvait m'être plus douloureux de me séparer, à peine rencontré, que ce héros que demeure, à mes yeux, Etienne Chouard. En particulier dans mes développements sur son parlementarisme à la sauce RIP/RIC.

Il le sait : quelles que puissent être la radicalité de nos divergences et la violence de mes attaques, non seulement mon amitié, mais mon estime pour lui, et non seulement morale, mais intellectuelle (pardon de cette cascade régressive!), lui sont définitivement acquises. J'aimerais développer par le menu, ne serait-ce que pour attester la sincérité de mon propos, toutes les qualités que je lui trouve : c'est tellement bon d'admirer ! Surtout de partager son admiration!

Malheureusement, l'une de ses plus belles qualités, c'est en même temps celle qu'aujourd'hui, je redoute peut-être le plus : une étonnante inflexibilité.

Je sais qu'elle n'a rien de rigide, parce qu'elle s'accompagne d'autant d'ouverture et de capacité d'accueil, entre autres à la critique. Et une ouverture à la mesure de son envergure : ce qui n'est pas rien. On l'a constaté sur le TCE.

Ce qu'il y a, c'est que je ne l'ai jamais vu changer que sur les marges. C'est ce qui me fait peur...Il se pourrait qu'il soit d'autant plus souple à la périphérie qu'il se sente plus sûr de son centre.

Tout le problème est de savoir sur quoi se fonde son centre : on touche là au sanctuaire de la conviction intime, à cette profondeur où se tisse le sentiment d'une vérité ou d'un bien qui résiste même à l'incapacité que l'on se reconnaît à s'en expliquer ou à en réfuter les objections les plus rationnelles. Et il n'est pas question, pour moi, de franchir le seuil de ce sanctuaire qui n'est pas le mien.

C'est le lieu de la libre détermination de chacun : il n'y a que celui qui l'habite qui puisse, de sa seule initiative, orienter autrement son regard. Ce qu'il voyait demeure, il avait raison d'être sûr de le voir, simplement ce qu'il voit maintenant de plus, ou d'autre, en modifie radicalement le sens...

Comment ne pas nourrir l'espoir de contribuer à une telle conversion ? Pourtant l'appel ne peut que rester extérieur...

Un dernier mot.

Je ne voudrais pas mettre ce texte en ligne sans avoir prévenu un malentendu sur ce qu'il peut comporter d'"inédit". Pour l'ensemble de mes analyses, en particulier de philosophie politique, j'emprunte largement, voire littéralement (avec son accord, il va sans dire) au travail encore inachevé (son « œuvre posthume ») de celui qui m'a initié à la philosophie et à qui je me référais déjà vers la fin du premier développement de ma page « Et Maintenant ? ».

Il m'a permis de mentionner son nom, bien que ce nom « ne puisse rien dire à personne », hors ses proches ou ses anciens élèves, « juste histoire de ne pas le cacher, peut-être... ».

Mais tout en revendiquant l'intégrale responsabilité de ce que je publie, j'y tenais aussi en signe de simple reconnaissance : que soit donc ici remercié Pierre-Marie Hasse, comme la voix qui m'aura été la plus proche, de tous ceux de la fraternité républicaine à l'inspiration de laquelle je voudrais être et demeurer fidèle.

[thibaud.delahosseraye@wanadoo.fr](mailto:thibaud.delahosseraye@wanadoo.fr)